



MARENNES-OLÉRON

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Estuaire de la Gironde
Mer des Pertuis



ÉCOMUSÉE
de Port des Barques



BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PÊCHEURS À PIED DE LOISIR

2018

PARC NATUREL MARIN ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET
MER DES PERTUIS

TABLE DES MATIÈRES

1. Table des figures et graphiques	2
2. Contexte	3
3. Le réseau d'acteurs locaux	5
4. rappels méthodologiques.....	6
5. Sites retenus et planning des actions de sensibilisation	9
6. Résultats.....	17
7. Discussion des résultats	35
8. Conclusion	38
9. Perspectives	40
Contact.....	41
Annexes.....	42

1. FIGURES ET GRAPHIQUES

Figure 1 : Page d'accès à la base de données ESTAMP	4
Figure 2: Réglette du PNM EGMP	6
Figure 3: Dépliant Pêche à Pied du PNM, édition 2018	6
Figure 4 : Modèle de la fiche de sensibilisation utilisée au sein du Parc naturel marin	7
Figure 5: Réglette de pêche à pied de la Cdc Ile de Ré	14
Graphique 1 : Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de journée	17
Graphique 2 : Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon la catégorie de marée.....	18
Graphique 3: Nombre de pêcheurs sensibilisés par sous-territoire en 2018	18
Graphique 4 : Nombre de pêcheurs sensibilisés par site en 2018 (hors Cdc Ile de Ré et Ile d'Oléron)	19
Graphique 5 : Nombre de réglettes de pêche à pied distribuées par territoire en 2018	19
Graphique 6 : Proportion des pêcheurs utilisant un outil de mesure des espèces pêchées en 2018 et 2017	21
Graphique 7 : Proportion des outils de mesure utilisés conforme et non conforme en 2018	21
Graphique 8 : Appréciation de la conformité des récoltes (mailles) – Sites de pêche à la coque	22
Graphique 9 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) - Sites de pêche à palourdes	23
Graphique 10 : Appréciation de la conformité des récoltes - Comparaison Ors et Bourcefranc / Manson	23
Graphique 11 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) - Sites de pêche aux étrilles sur les estrans rocheux de l'Ile d'Oléron.....	24
Graphique 12 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) - Sites de pêche aux huîtres	24
Graphique 13 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) - Sites de pêche aux couteaux	25
Graphique 14 : Efficacité des outils de mesure dans l'amélioration des récoltes	26
Graphique 15 : Evaluation de la conformité des paniers des pêcheurs utilisant un outil de type réglette	27
Graphique 16 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) selon la conformité des réglettes utilisées	27
Graphique 17 : Efficacité des actions de sensibilisation dans l'amélioration de la conformité des récoltes.....	28
Graphique 18 : Accueil des pêcheurs lors des marées de sensibilisation en 2018	28
Graphique 19 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied réalisées par la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron	29
Graphique 20 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied réalisées par la Communauté de communes de l'Ile de Ré	30
Graphique 21 : Proportion des pêcheurs rencontrés avant la pêche connaissant la maille réglementaire pour certaines espèces (Ile de Ré).....	30
Graphique 22 : Proportion des récoltes hors-mailles et hors-quotas observées après la pêche (Ile de Ré)	31

2. CONTEXTE

Avec son cortège d'atouts et de contraintes, la pêche à pied de loisir fait désormais partie intégrante des enjeux de gestion des régions littorales françaises. Cette activité traditionnelle est le support de la transmission de savoirs et un vecteur de sensibilisation à l'environnement marin.

L'engouement pour les littoraux amène un nouveau public, essentiellement estival et familial et généralement peu affilié à une association (1% selon BVA-France Agrimer, 2018), à s'adonner à ce loisir. Plus de 2 millions de français (âgés de plus de 15 ans) pratiquent ce loisir, dont plus de 145 000 pratiquent exclusivement cette forme de pêche.

Ce public difficile à toucher en termes d'information et de sensibilisation a motivé la mise en place d'un projet d'ampleur nationale. Mené par l'Agence des Aires Marines Protégées (intégrée à l'Agence Française pour la Biodiversité en 2017) de 2013 à 2017 et cofinancé par la Commission Européenne, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et le Conservatoire du Littoral, le projet LIFE+ « **Pêche à pied de loisir** » a permis d'associer via un système de gouvernance locale et nationale, la majorité des acteurs de terrain impliqués dans la thématique. Ce projet a engagé une dynamique d'évolution positive des comportements pour ainsi préserver les ressources, les habitats marins et l'activité de pêche à pied.

Forts des résultats encourageants obtenus au cours du projet, mais aussi conscients du travail restant à effectuer, les acteurs déjà impliqués à l'échelle du périmètre du parc naturel marin ont souhaité poursuivre les efforts. L'expérience montre que la présence régulière d'équipes sur le terrain, pour sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir sur le respect de la réglementation et les bonnes pratiques, est une méthode efficace pour accompagner ce loisir vers des pratiques durables en limitant l'impact sur la biodiversité. Suite aux actions menées dans le cadre du projet LIFE+ et à la campagne de sensibilisation estivale (Juillet-Septembre) réalisée en 2017, le Parc Naturel Marin a de nouveau souhaité poursuivre les actions de sensibilisation cette année, en s'appuyant sur le réseau d'acteurs déjà impliqués et formés.

En 2018, les marées de sensibilisation in-situ ont débuté dès le mois de janvier (sur certains secteurs) et se sont achevées en novembre. Certains partenaires ont également augmenté le nombre d'actions de terrain. Une présence plus précoce et fréquente sur les estrans était d'autant plus importante en raison des changements réglementaires et de l'état de santé des gisements de coques. Deux arrêtés sont entrés en vigueur au mois de janvier 2018 :

- L'arrêté préfectoral 06 juin 2017, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, réglementant la pêche maritime à pied de loisir des coquillages et des araignées dans le département de la Charente-Maritime. Il modifie certains quotas (au lieu de limiter le panier à 5kg par pêcheur et par marée – tous coquillages confondus - des quotas par espèces sont introduits : 200 unités pour les palourdes, 2kg pour les coques, etc.) et met à jour la liste des engins de pêche autorisés.
- L'arrêté ministériel du 15 janvier 2018, modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins. Il abaisse la taille minimale de capture de la coque (*Cerastoderma edule*) à 2.7 cm et de la palourde japonaise (*Ruditapes philipinarum*) à 3.5 cm.

L'abaissement de la maille minimale de capture de la coque a suscité certaines inquiétudes au regard de la mauvaise qualité des gisements de l'île d'Oléron (Boyardville, Gatseau) et de Ronce-les-Bains (Galon d'Or). Malgré un quota plus restrictif imposé en Charente-Maritime pour cette espèce, le risque était de voir les gisements dépérir encore plus rapidement. Ces trois sites ont donc fait l'objet d'une présence renforcée.

Ces deux changements de réglementation ont rendu les anciens outils de sensibilisation (réglettes et dépliants d'informations) obsolètes. En coopération avec les partenaires locaux, le parc naturel marin a ainsi dû rééditer de nouveaux outils pour assurer leur diffusion cette année.

Autre nouveauté en 2018, dans le cadre du réseau Littorea (réseau national pour une pêche à pied récréative durable) : la mise en œuvre de la base de données ESTAMP, permettant la saisie des données recueillies au cours des sensibilisations in-situ. Elle a été mise en place pour sécuriser et valoriser l'ensemble des données (usages, fréquentation et suivis écologiques) recueillies au cours du projet LIFE+ et antérieurement. Après la saisie sur une interface adaptée aux différents protocoles (formulaires d'enquêtes et de sensibilisation), une fonction permet l'extraction des données en fonction des secteurs, des organismes et des périodes souhaités. En dehors des deux communautés de communes de l'Île d'Oléron et de l'Île de Ré, toutes les structures ont utilisé cet outil pour saisir les données de sensibilisation et de fréquentation en 2018.



Figure 1 : Page d'accès à la base de données ESTAMP

À terme, cet outil facilitera la valorisation des données à des fins de gestion, de communication vers divers publics ou encore à des fins scientifiques.

3. LE RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX

Les acteurs cités ci-dessous ont été impliqués localement sur les actions de sensibilisation mises en place dans le cadre du projet LIFE+ et ont donc été contactés pour poursuivre leur intervention à l'échelle de leur territoire, sur les secteurs à fort enjeu pour l'activité de pêche à pied récréative.

⇒ Groupe Associatif Estuaire (GAE) :

Depuis 2010, le GAE participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennes-Oléron, et depuis 2014 au projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir » sur le territoire du sud Vendée.

⇒ E.C.O.L.E de la Mer :

Créée en 1999, l'association participe aux comptages collectifs et nationaux coordonnés par le CPIE Marennes Oléron sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Dans le cadre du projet LIFE+, elle a piloté et mis en œuvre les actions de terrain sur le territoire de l'agglomération rochelaise.

⇒ Ecomusée de Port des Barques :

Créée en 1994, cette association participe à la protection de l'environnement de l'estuaire de la Charente. Dans le cadre du projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir », des actions de sensibilisation ont été réalisées par cette structure sur trois des communes littorales de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (Fouras-les-Bains, Port des Barques et Ile d'Aix).

⇒ CPIE Marennes-Oléron (association IODDE) :

Acteur historique de l'étude de l'activité de la pêche à pied de loisir au niveau local puis national, l'association créée en 2004 a porté conjointement avec l'Agence des Aires Marines Protégées le projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir ». Au sein de ce projet et au niveau local, le CPIE Marennes Oléron a été en charge du suivi des estrans du bassin de Marennes-Oléron en termes d'actions de terrain mais également pour la coordination des comptages collectifs sur tout le périmètre du parc naturel marin. Au niveau national, l'association a apporté aux acteurs des onze territoires pilotes un appui technique et méthodologique.

⇒ Communautés de communes de l'île de Ré et de l'île d'Oléron :

Sur le territoire de l'île d'Oléron, des marées de sensibilisation ont également été réalisées par les techniciens du service « Espaces Naturels » de la Communauté de communes de l'île d'Oléron sur différents sites. Le planning des interventions a été mis en place en coopération avec le CPIE dans un souci de cohérence et de complémentarité, ainsi que la formation initiale et continue des agents. Le financement de ces actions a été assuré par la CDC de l'île d'Oléron. L'équipe d'écogardes de la CDC de l'île de Ré a également réalisé des actions de sensibilisation sur l'ensemble de son territoire. Le financement de ces actions a été assuré par la CDC de l'île de Ré.

4. RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

⇒ Objectif de la sensibilisation in situ :

La sensibilisation *in situ* des pratiquants consiste à aller à la rencontre des pêcheurs en action de pêche afin de faire passer différents messages sur les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces, tailles minimales de capture, dates et zones autorisées ...) mais également sur les aspects sanitaires et la sécurité. Appelée maraudage pédagogique, cette méthode bénéficie de l'expérience de longue date des différentes structures impliquées.

⇒ Outils de sensibilisation :

Les réglottes de pêche sont des outils de calibrage des récoltes, coquillages et crustacés, en fonction des tailles réglementaires de capture. Différents types de réglottes ont été édités et leur contenu a été adapté à la réglementation de chaque territoire. Elles sont également diffusées dans les structures relais (offices de tourisme, hébergements, capitaineries, points d'accueil du public...). Pour le parc naturel marin, les changements réglementaires en 2018 ont conduit à une mise à jour des réglottes. Afin d'éviter les confusions, le choix a d'ailleurs été fait de ne pas faire apparaître les quotas sur les réglottes. En effet, ces derniers sont différents en Charente-Maritime et en Vendée.



Figure 2: Réglotte du PNM EGMP

⇒ Les dépliants d'information :

Des dépliants résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale ont également été conçus dans le cadre du programme LIFE+ par chaque territoire et étaient distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied et sur l'estran. Comme pour les réglottes, le changement de réglementation aux échelles locales et parfois nationales a obligé une actualisation de ces documents. Un nouveau dépliant a donc été édité par le parc naturel marin en 2018.



Figure 3: Dépliant Pêche à Pied du PNM, édition 2018

⇒ La fiche de terrain :

Au cours des actions de sensibilisation, les 4 structures partenaires du GAE, de l'ECOLE de la Mer, de l'Ecomusée Port-des-Barques et du CPIE Marennes-Oléron ont utilisé une fiche de terrain similaire. Cette fiche élaborée dans le cadre du projet LIFE+ permet de recueillir les observations faites après chaque rencontre des pêcheurs à pied récréatifs et d'évaluer, grâce à des indicateurs, l'évolution des comportements :


Conditions générales : Médiateur : Date : Territoire : Site / Sous-site : Période : semaine / vacances / week-end... Etat mer (h houle) : Heure de la sensibilisation (début/fin) : Couv. Nuageuse : <input type="checkbox"/> 0-25%; <input type="checkbox"/> 25-75%; <input type="checkbox"/> 75-100%; <input type="checkbox"/> brouillard Précipitations : <input type="checkbox"/> pas de précipitation; <input type="checkbox"/> pluie fine; <input type="checkbox"/> pluies éparses; <input type="checkbox"/> pluie continue;		FICHE SENSIBILISATION PECHE A PIED DE LOISIR 		Comptage des pêcheurs à pied : Heure de comptage : Heure de MB : Coeff : Nombre total de pêcheurs : dont : sur site arrivées départs Pêcheurs en zone interdite : oui / non Nombre de pêcheurs en zone interdite : Type de zone interdite :								
Nb pêcheurs	Du groupe Sensibilisés	Pêcheur déjà sensibilisé/enquêté (O/N)	Espèces pêchées	Appréciation du panier (conformité) 1 : - de 50% 2 : 50% à 90% 3 : + de 90% 4 : panier vide	Tri de la récolte si non conforme : 1 : complet 2 : partiel 3 : non réalisé	Moyen de mesure		Remarques du pêcheur : 1 : réglementation 2 : ressource/environnement 3 : conflits d'usage 4 : état sanitaire	Accueil sensibilisation : 1 : refus 2 : moyen 3 : bon 4 : mauvais	Nb réglettes distribuées	Nb dépliants distribués	Remarques
						Possède un outil de mesure : 1 : oui 2 : non 3 : pas aujourd'hui	Type d'outil : 1 : Réglette LIFE/autres réglettes 2 : Anatomique 3 : Artisanal 4 : Autre outil calibré					

Figure 4 : Modèle de la fiche de sensibilisation utilisée au sein du Parc naturel marin

Description de la fiche de terrain :

- Conditions générales : ces informations permettent d'indiquer le contexte météorologique (précipitations, vent, houle, couverture nuageuse) et temporel (heure, date, période : semaine, weekend, vacances) de l'action de sensibilisation.
 - Comptage des pêcheurs à pied : un encart est dédié au comptage des pêcheurs à pied (sur le site, arrivant sur site, quittant le site, en zone interdite). Le comptage s'effectue généralement à l'heure de marée basse mais d'autres peuvent s'y ajouter avant ou après pour obtenir une courbe de fréquentation à l'échelle de la marée.
- ⇒ Ces informations permettent d'étudier les facteurs de fréquentation en fonction des différents paramètres de marée et de disponibilité des pêcheurs.
- Nombre de pêcheurs du groupe et sensibilisés : dans certains cas, les pêcheurs rencontrés sont en groupe. Le groupe est dénombré, ainsi que le nombre de pêcheurs ayant été sensibilisés dans le groupe.
 - Pêcheurs déjà sensibilisé/enquêté (oui/non) : au cours de la sensibilisation, il arrive que les pêcheurs rencontrés déclarent avoir déjà été sensibilisés ou enquêtés. Dans ce cas, le médiateur l'indique. Cet indicateur permet de comparer les pratiques et connaissances entre les différents profils de pêcheurs.
 - Espèces pêchées : sur la base des déclarations ou de l'observation de la récolte des pêcheurs rencontrés, le médiateur indique les espèces pêchées et/ou ciblées. Sur les sites de pêche où les récoltes sont monospécifiques (du fait du type d'estran), cette information permet d'analyser la pratique sous l'angle d'une espèce précise (palourdes, coques ou étrilles par exemple).

- Appréciation de la récolte : si le pêcheur rencontré l'accepte, le médiateur observe et juge la conformité du panier. Sans outil de mesure du poids des récoltes, c'est surtout le respect des mailles qui est analysé. Ainsi, 3 classes de panier sont distinguées :
 - Les paniers les moins conformes : - de 50% des individus pêchés sont conforme à la maille réglementaire
 - Les paniers « moyens » : entre 50% et 90% des individus pêchés sont conformes à la maille réglementaire
 - Les paniers conformes : plus de 90% des individus sont conformes à la maille réglementaire

Le médiateur peut également mentionner si le panier observé est vide.

- Tri de la récolte : avec l'accord du pêcheur rencontré, un tri de la récolte peut s'effectuer avec le médiateur. Soit ce tri est exhaustif (complet), soit il est partiel. Bien souvent, il permet au médiateur de mieux considérer la conformité des récoltes et d'encourager les pêcheurs à relâcher les individus trop petits, ou les femelles possédant des œufs chez les crabes et crevettes.
- Possède un outil de mesure (oui/non/ pas aujourd'hui) : les pêcheurs rencontrés peuvent posséder et utiliser un outil de mesure au moment de la sensibilisation. Selon la nature de cet outil et sa conformité, le médiateur propose tout de même d'offrir la réglette. Parfois, le pêcheur rencontré déclare posséder un outil mais ne pas l'avoir pris le jour même. Dans ce cas, le médiateur indique la mention « pas aujourd'hui » et peut en distribuer une nouvelle.
- Type d'outil : si le pêcheur rencontré possède et/ou utilise un outil de mesure, la nature de ce dernier est indiquée. Nous distinguons alors :
 - Les réglottes LIFE+ (dont le modèle adaptable à différents territoires a été conçu durant le programme LIFE+, puis repris par le Parc naturel marin) et autres réglottes (conçues et distribuées par des structures particulières : exemple de l'île de Ré où sont distribuées des réglottes conçues par la Communauté de Communes).
 - Les outils artisanaux : certains pêcheurs utilisent des outils fabriqués par eux-mêmes leur permettant de mesurer leurs prises. Les outils tels que les bouchons de bouteille peuvent également entrer dans cette catégorie.
 - Les moyens de mesure « anatomique » : cette catégorie à part désigne les pêcheurs utilisant par exemple, la longueur d'un doigt, d'une ou plusieurs phalanges pour mesurer leurs prises. Cette méthode imprécise peut influencer sur le respect des mailles réglementaires.
 - Les autres outils calibrés : cette catégorie concerne les outils de mesure achetés dans le commerce. Par exemple, certains paniers de pêche sont vendus avec une réglette à trous correspondants aux mailles réglementaires de différentes espèces. Les pieds à coulisse conçus par la FNPP entrent également dans cette catégorie.
- Outils à jour (oui/non) : après avoir indiqué la nature de l'outil, le médiateur indique si ce dernier est à jour des réglementations en vigueur.
- Remarques du pêcheur : le médiateur peut indiquer les remarques faites par le pêcheurs, cas échéant, les thématiques abordées au cours de la rencontre. Plusieurs remarques/thèmes sont récurrentes et concernent : la réglementation, l'état des ressources et de l'environnement, les conflits d'usages entre différents usagers de l'estran (professionnels, pêcheurs de loisirs, etc.) ainsi que l'état sanitaire des sites. Les autres remarques peuvent être notées dans la dernière case prévue à cet effet.
- L'accueil du pêcheur : à la suite de la sensibilisation, le médiateur indique son ressenti de l'accueil qui lui a été réservé par le(s) pêcheur(s). Ce dernier est alors bon, moyen ou mauvais. Le refus est aussi considéré dans l'analyse des données.

5. SITES RETENUS ET PLANNING DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les marées de sensibilisation ont été réalisées entre janvier (pour l'île de Ré) et novembre 2018. Des actions étalées tout au long de l'année ont permis de couvrir des marées généralement très fréquentées et d'atteindre des publics différents.

⇒ Secteur Sud Vendée

Pour ce secteur, trois sites à fort enjeu pour la pêche à pied de loisir ont été retenus en 2018 :

➤ **Les Rochers de Jard (Ragounite – Goffineaux – Port de Jard) :**

Fréquentation : 7409 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : patelles, crevettes, huîtres, étrilles : bigorneaux, moules, oursins

➤ **Pointes du Grouin du Cou et de la République (Commune de La Tranche-sur-Mer) :**

Fréquentation : 14342 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, étrilles, oursins, crevettes, patelles, bigorneaux

Estran rocheux

Particularités : présence d'une écluse à poissons (réglementation spécifique), récifs d'hermelles

Sabellaria alveolata, habitats champs de blocs

➤ **Pointe de l'Aiguillon (plage de la Batterie)**

Fréquentation : *ce site n'était pas un site pilote du projet LIFE+ et l'absence de comptages réguliers ne permet pas d'estimer la fréquentation annuelle*

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, moules, crevettes

Estran vaseux et sablo-vaseux

Particularités : Présence de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, de digues et de concessions conchylicoles

Au total, 15 marées de sensibilisation ont été effectuées par le Groupe Associatif Estuaire. Elles se répartissent de la manière suivante :

Sites	Date	Coefficient	Heure de marée
Les Rochers de Jard	18/04/2018	99	13:12
	19/04/2018	96	13:53
	15/05/2018	96	11:27
	18/05/2018	98	13:36
	14/06/2018	99	11:47
	16/06/2018	98	13:23
	13/07/2018	97	12:21
	10/08/2018	92	10:23
	12/08/2018	106	12:08
Pointes du Grouin du Cou et de la République	14/08/2018	103	13:43
	15/05/2018	96	11:27
	17/05/2018	100	12:51
	13/07/2018	97	12:21
Pointe de l'Aiguillon	14/08/2018	103	13:43
	11/09/2018	110	12:38

⇒ Secteur « Communauté d'Agglomération de La Rochelle »

Pour ce secteur, quatre sites à fort enjeu pour la pêche à pied de loisir ont été retenus en 2018 :

➤ Besselue/Sud Minimés (Commune de La Rochelle) :

Fréquentation : 6 412 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, étrilles, palourdes, patelles

Estran vaseux (Besselue) et platier rocheux (Sud Minimés)

Particularités : zones insalubres interdites à la pêche à pied et gisements d'huîtres classés.

➤ Pointe du Chay (Commune d'Angoulins) :

Fréquentation : 6 853 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, bigorneaux, palourdes

Estran rocheux avec rivages marins vaseux

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.

➤ Anse des Boucholeurs (Commune de Châtelailon-Plage) :

Fréquentation : 7 836 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes.

Estran vaseux

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/sécurité : risque lié à la montée des eaux.

➤ Lauzière/ Digolet (Commune de Nieul sur Mer) :

Fréquentation : *le nombre de comptages effectués sur le site pendant le projet LIFE+ ne suffit pour estimer la fréquentation annuelle*

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, crevettes, bigorneaux, patelles

Estran vaseux avec platier rocheux et cuvettes rocheuses intertidales

Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés/sécurité : risque lié à la montée des eaux.

Au total, 18 marées de sensibilisation ont été effectuées par l'E.C.O.L.E de la Mer au cours de l'année :

Sites	Date	Coefficient	Heure de marée
Pointe du Chay	30/04/2018	95	12:01
	16/05/2018	102	12:08
	13/07/2018	97	12:21
	14/08/2018	103	13:43
	11/08/2018	97	11:17
Les Boucholeurs	16/04/2018	100	11:57
	17/05/2018	100	12:51
	16/07/2018	97	14:01
	12/09/2018	104	13:22
Minimés Sud / Besselue	18/04/2018	99	13:12
	15/05/2015	96	11:27
	15/06/2018	101	12:35
	13/07/2018	97	12:21
	10/09/2018	111	11:53
Lauzière / Digolet	17/04/2018	102	12:34
	13/06/2018	92	11:00
	13/08/2018	109	12:56
	13/09/2018	92	14:05

⇒ Secteur « Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan »

Sur ce secteur, trois sites à forts enjeux pour la pêche à pied de loisir ont été retenus :

- **Ile Madame/Les Palles/ Passe aux filles (Commune de Port des Barques) :**
Fréquentation : 10 753 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, palourdes, patelles
Estran rocheux
Particularités : concessions de cultures marines et gisements d'huîtres classés.
- **Le Jamblet (Commune de l'île d'Aix) :**
Fréquentation : 7 603 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, pétoncles, moules
Estran rocheux
Particularités : gisements d'huîtres classés.
- **Pointe de la Fumée (Commune de Fouras-les-Bains) :**
Fréquentation : 14 156 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : huîtres, palourdes
Estran rocheux
Particularités : gisements d'huîtres classés, concessions de cultures marines.

Au total, 7 marées de sensibilisation ont été effectuées par l'Ecomusée Port-des-Barques :

Sites	Date	Coefficient	Heure de marée
Ile Madame / Passe aux Filles	02/03/2018	106	11:01
	13/07/2018	97	12:21
	10/09/2018	111	11:53
Pointe de la Fumée/ Fouras	17/04/2018	102	12:34
	16/06/2018	98	13:23
Ile d'Aix	17/05/2018	100	12:51
	13/08/2018	109	12:56

⇒ Secteur « Pays de Marennes-Oléron »

- **Bourcefranc – Marennes (Communes de Bourcefranc-le-Chapus et de Marennes) :**
Fréquentation : 33 022 séances de pêche/an en moyenne (site le plus fréquenté sur le périmètre du PNM EGMP) (données LIFE+)
Ressources pêchées : palourdes, huîtres, coques
Estran sablo-vaseux
Particularités : forte fréquentation estivale, zone classée pour la pêche à pied professionnelle, filets calés interdits en juillet/août, concessions conchyliques.
- **Boyardville (Commune de Saint-Georges d'Oléron) :**
Fréquentation : 14 972 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : coques, couteaux, vers
Estran sablo-vaseux
Particularités : très forte population estivale, proximité de la réserve naturelle de Moëze-Oléron où la pêche à pied est interdite, gisement de coques surexploité.
- **Galon d'Or (Commune de La Tremblade) :**
Fréquentation : 13 753 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)
Ressources pêchées : coques, palourdes, couteaux
Estran sableux

Particularités : concessions conchylicoles, problèmes sanitaires liés à la proximité d'une station d'épuration, gisement de coques surexploité.

➤ **Gatseau (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**

Fréquentation : 14 300 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : huîtres, coques, palourdes, couteaux

Estran vaseux

Particularités : concessions conchylicoles, gisement de coques surexploité.

➤ **Manson (Commune de Saint-Trojan-les-Bains) :**

Fréquentation : 16 151 séances de pêche/an en moyenne (données LIFE+)

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers

Estran vaseux

Particularités : concessions conchylicoles, herbiers à zostères naines.

➤ **Ors/Nord du pont (Commune du Château d'Oléron) :**

Fréquentation : 7 500 séances de pêche/an en moyenne (étude IODDE)

Ressources pêchées : palourdes, huîtres, vers

Estran vaseux

Particularités : site à palourdes peu suivi lors des études antérieures et niveau de connaissance faible des pratiquants sur la réglementation liée à l'activité d'où la nécessité d'actions de sensibilisation. Présence d'herbiers à zostères naines.

➤ **Estrans rocheux de l'île d'Oléron (Perré d'Antiochat, Les Huttes, La Cotinière, l'Ecuissière)**

Fréquentation : 130 000 séances de pêche/an en moyenne sur l'ensemble des estrans rocheux (étude IODDE)

Profils de pêcheurs et ressources pêchées :

▪ Zone nord-est de l'île : Perré d'Antiochat

Fréquentation très touristique, tous types de pêche représentés (étrilles, huîtres, crevettes, palourdes, etc.).

▪ Zone nord-ouest : Chassiron, Les Huttes

Fréquentation par des habitués/locaux, pêche à l'étrille importante et autres pêches peu représentées.

▪ Zone ouest : La Cotinière et l'Ecuissière

Fréquentation très touristique, tous types de pêche (dont oursins et crabes de rochers) mais pêche à l'étrille peu représentée.

Particularités : les estrans rocheux sur l'île d'Oléron représentent la grande majorité des estrans ouverts à l'activité (environ 75%). Présence d'écluses à poissons (réglementation spécifique), habitats de champs de blocs. Enjeu de découverte de la biodiversité.

Les sites de l'Ecuissière, de la Cotinière et d'Ors étaient peu ou pas étudiés jusqu'à cette année. Il paraissait important de les inclure dans le planning d'intervention. Des informations quant au non-respect des tailles et quotas pour les palourdes sur le site d'Ors ont déclenché ces actions en 2018. Pour les sites de l'Ecuissière et de la Cotinière, souvent à fréquentation familiale et dans un but de découverte, une action renforcée était également importante pour sensibiliser ces publics au respect du milieu et des ressources.

Au total, 66 marées de sensibilisation ont été effectuées par le CPIE Marennes-Oléron (Association IODDE) :

Sites	Date	Coefficient	Heure de marée
Bourcefranc-Marennes	13/06/2018	92	11:00
	16/07/2018	97	14:01
	16/08/2018	78	15:17
	30/08/2018	81	14:00
	13/09/2018	92	14:05
	12/10/2018	95	13:40
	26/10/2018	96	12:35

Boyardville	14/05/2018	86	10:46
	15/06/2018	102	12:35
	11/07/2018	75	09:45
	17/07/2018	88	14:51
	28/08/2018	86	12:55
	29/08/2018	85	13:27
	28/09/2018	87	13:35
	24/10/2018	88	11:24
Galon d'Or	12/06/2018	81	10:13
	18/07/2018	75	15:43
	30/08/2018	81	14:00
	10/09/2018	108	11:53
	25/09/2018	87	11:55
	27/09/2018	91	13:01
Gatseau	15/05/2018	96	11:27
	12/06/2018	81	10:13
	12/07/2018	87	10:39
	15/07/2018	103	13:11
	10/08/2018	85	10:23
	13/08/2018	109	12:56
	28/09/2018	87	13:35
Manson	30/05/2018	83	12:14
	10/08/2018	85	10:23
	16/08/2018	78	15:17
	25/09/2018	87	11:55
	25/10/2018	94	12:00
Ors	18/06/2018	80	15:07
	29/08/2018	85	13:27
	09/09/2018	99	11:04
	12/09/2018	104	13:22
	13/09/2018	92	14:05
	23/10/2018	80	10:48
Perré d'Antiochat	16/04/2018	97	11:57
	16/05/2018	101	12:08
	14/06/2018	99	11:47
	13/07/2018	97	11:30
	14/08/2018	103	13:43
	10/09/2018	108	11:53
	07/11/2018	97	10:15
Les Huttes	31/03/2018	102	11:43
	16/05/2018	101	12:08
	15/06/2018	102	12:35
	14/07/2018	103	12:21
	13/08/2018	109	12:56
	11/09/2018	111	12:38
	08/10/2018	98	10:48
La Cotinière	01/04/2018	105	12:24
	17/05/2018	100	12:51
	16/07/2018	97	14:01
	11/08/2018	97	11:17
	14/08/2018	103	13:43
	12/09/2018	104	13:22
	08/11/2018	99	10:58
L'Ecussière	28/05/2018	81	10:58
	28/08/2018	86	12:55
	09/09/2018	99	11:04
	11/09/2018	111	12:38
	08/10/2018	98	10:48
	09/11/2018	95	11:37

Conjointement à l'action de ces différentes structures partenaires du Parc naturel marin, les Communautés de communes de l'Île d'Oléron et de l'Île de Ré ont mené des marées de sensibilisation en 2018. Les protocoles de terrain utilisés au cours de ces actions sont différents et seront détaillés :

⇒ Communautés de communes de l'Île de Ré

Convoités par de nombreux pêcheurs à pied de loisir, les estrans de l'Île de Ré font l'objet d'une veille importante de la part des écogardes. La Communauté de communes a également déployé des moyens de communication afin de préserver les ressources et la pratique. Des panneaux d'information pêche à pied sont disposés aux accès des principaux sites et un guide de pêche à pied a été édité. Une action double de sensibilisation et de lutte anti-braconnage permet d'améliorer la connaissance et les pratiques de pêcheurs, ainsi que de maintenir les ressources. Au cours des marées de sensibilisation, les écogardes rappellent aux pêcheurs rencontrés les bonnes pratiques de pêche, les quantités et les mailles autorisées. Une réglette de pêche à pied éditée par la Communauté de communes est également distribuée :

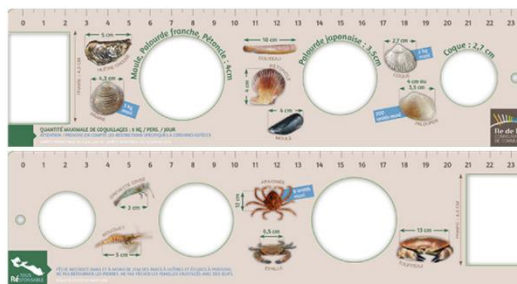


Figure 5: Réglette de pêche à pied de la Cdc Ile de Ré

Le protocole de sensibilisation est différent des autres structures. Anticipant l'heure de marée basse, une partie des pêcheurs est rencontrée avant leur entrée sur le site (sur les parkings par exemple). Durant la marée, les pêcheurs sont sensibilisés et interrogés sur leur connaissance des mailles et quantités autorisées selon les espèces qu'ils pêchent. Enfin, les écogardes rencontrent les pêcheurs en fin de marée, au retour de la pêche, afin de vérifier le contenu et la conformité des paniers.

En 2018, 11 sites à enjeux pour la pêche à pied de loisir ont fait l'objet d'actions de terrain, pour un total de 52 interventions :

- **Chaveau (Commune de Rivedoux) :**
Espèces pêchées : huîtres, palourdes, coqueaux, crabes
Estran sableux et platier rocheux
Particularités : gisement classé et balisé de Chaveau n'autorisant la pêche à pied de loisir des huîtres que du 1^{er} février au 15 mai
- **Ferbouillant (Commune d'Ars-en-Ré) :**
Espèces pêchées : palourdes, coques, praires
Estran vaseux
- **La Cible (Commune de Saint-Martin-en-Ré) :**
Espèces pêchées : palourdes, coques
Estran sablo-vaseux
- **L'Arnérault (Commune de La Flotte) :**
Espèces pêchées : palourdes, coques
Estran sablo-vaseux
- **Le Grand Garçon (Commune d'Ars-en-Ré) :**
Espèces pêchées : palourdes, coques, praires
Estran vaseux
- **Le Martray (Commune d'Ars-en-Ré) :**
Espèces pêchées : crabes, araignées, huîtres, crevettes
Estran sableux et rocheux
Particularités : concessions conchylicoles et écluses à poissons
- **Le Petit Sergent (Commune du Bois Plage-en-Ré) :**

- Espèces pêchées : crabes, huîtres, moules, crevettes
- Estran sableux et rocheux
- **Le Préau LX (Commune de Saint-Martin-en-Ré)**
- Espèces pêchées : palourdes, coques
- Estran sablo-vaseux
- **Le Vert Clos (Commune de Saint-Martin-de-Ré)**
- Espèces pêchées : palourdes, coques
- Estran sablo-vaseux et rocheux
- **La Moulinatte Bournonville (Commune de la Couarde-sur-Mer) :**
- Espèces pêchées : palourdes
- Estran vaseux
- **Le Radias (Commune d'Ars-en-Ré) :**
- Espèces pêchées : crabes, araignées, huîtres, moules
- Estran rocheux

NB : nombreux sont les sites de pêche à pied où la proximité de concessions ostréicoles, d'écluses à poissons et de la zone protégée du Fier d'Ars (incluant la Réserve naturelle nationale de Lileau de Niges) peut engendrer des pratiques délictuelles.

Site	Date	Coefficient de marée
Chaveau	31/01/2018	99
	02/02/2018	109
	02/03/2018	109
	03/03/2018	109
	05/03/2018	100
	31/03/2018	102
	01/04/2018	105
	18/04/2018	101
	16/06/2018	100
	14/07/2018	103
	13/08/2018	109
	14/08/2018	107
	08/09/2018	85
	09/09/2018	99
	11/09/2018	110
	09/10/2018	106
	10/10/2018	108
23/11/2018	95	
Ferbouillant	08/09/2018	85
La Cible	01/02/2018	107
L'Arnérault	04/07/2018	59
	18/07/2018	75
	29/07/2018	78
	17/08/2018	62
	19/08/2018	43
	25/08/2018	75
	30/08/2018	83

Le Grand Garçon	02/04/2018	103
	17/04/2018	101
	17/06/2018	94
	03/07/2018	64
	28/07/2018	77
	15/08/2018	98
	18/08/2018	48
	26/08/2018	80
	31/08/2018	77
	08/09/2018	85
	08/10/2018	103
Le Martray	26/09/2018	92
Le Petit Sergent	26/10/2018	96
Le Préau LX	28/08/2018	85
	24/10/2018	88
Le Vert Clos	01/02/2018	107
	02/02/2018	109
	04/03/2018	108
	30/03/2018	98
Moulinatte Bournonville	01/02/2018	107
	19/04/2018	96
	17/05/2018	102
	09/08/2018	99
	09/10/2018	106
Radias	10/09/2018	108

⇒ Communauté de communes de l'Île d'Oléron

En soutien aux actions menées par le CPIE Marennes-Oléron sur l'Île d'Oléron, les agents du Service « Espaces Naturels » de la Communauté de communes ont opéré 7 marées de sensibilisation en 2018. Parmi elles, une marée dite « interservices » (en présence d'agents assermentés), a été réalisée à Boyardville. L'action des agents est également pédagogique et a pour objectif d'améliorer les connaissances et pratiques des pêcheurs à pied. Les réglottes éditées par le PNM sont ainsi distribuées au cours des marées. Aux sites suivis par le CPIE Marennes-Oléron s'ajoutent les sites de La Brée-les-Bains, de la Pointe de Chaucre et des Sables Vigniers (estrans rocheux où sont généralement pêchés crabes et huîtres). Voici comment se sont répartis les marées :

Sites	Dates	Coefficient	Heure de marée
Pointe de Chaucre	14/04/2018	78	10h43
	16/04/2018	97	11h57
	21/04/2018	75	15h27
Sables Vigniers (+Pointe de Chaucre)	15/06/2018	101	12h35
La Brée-les-Bains	13/07/2018	97	11h30
Boyardville	17/04/2018	101	12h34
	15/07/2018	105	13h11

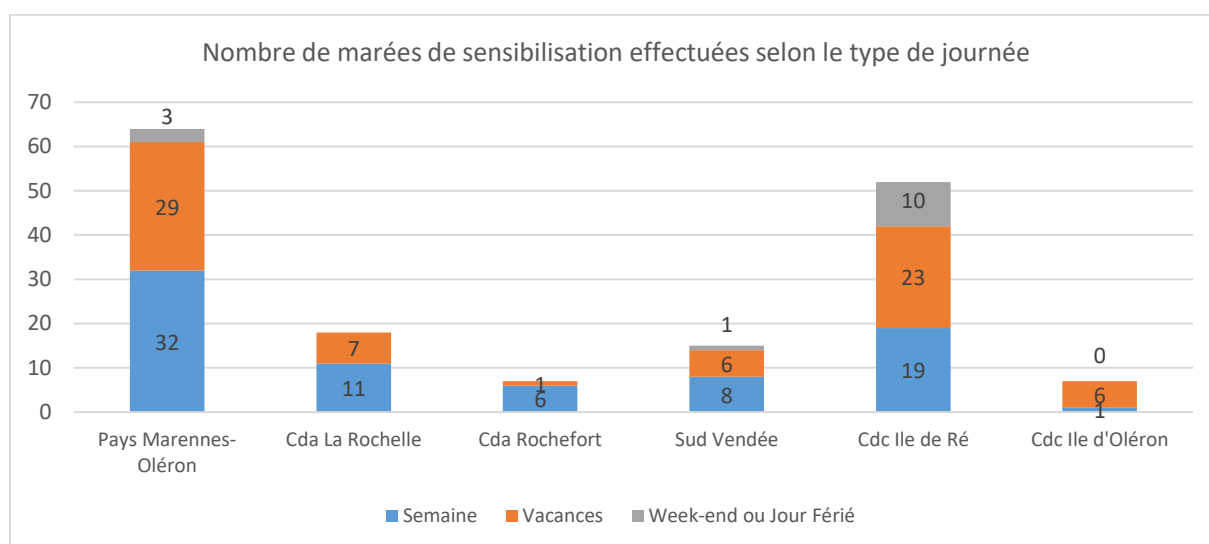
6. RÉSULTATS

Si l'expérience et les résultats obtenus grâce aux programmes REVE (CPIE Marennes-Oléron), LIFE+ et les actions de sensibilisation poursuivies au cours de la saison estivale 2017 fournissent une solide base de connaissances sur les pratiques locales de pêche à pied de loisir, les résultats suivants ne peuvent être généralisés à l'ensemble des sites étudiés. Des actions plus fréquentes et plus étalées sur l'année (de janvier à novembre pour certaines structures), ont toutefois permis d'obtenir des tendances marquées, dont certaines sont en amélioration. Il est intéressant d'observer ces données et de les mettre en perspective avec celles obtenues au cours des années précédentes, mais leur utilisation doit se faire de manière plutôt synchronique que diachronique.

⇒ Effectifs des pêcheurs à pied de loisir sensibilisés et nombre d'outils distribués sur le terrain :

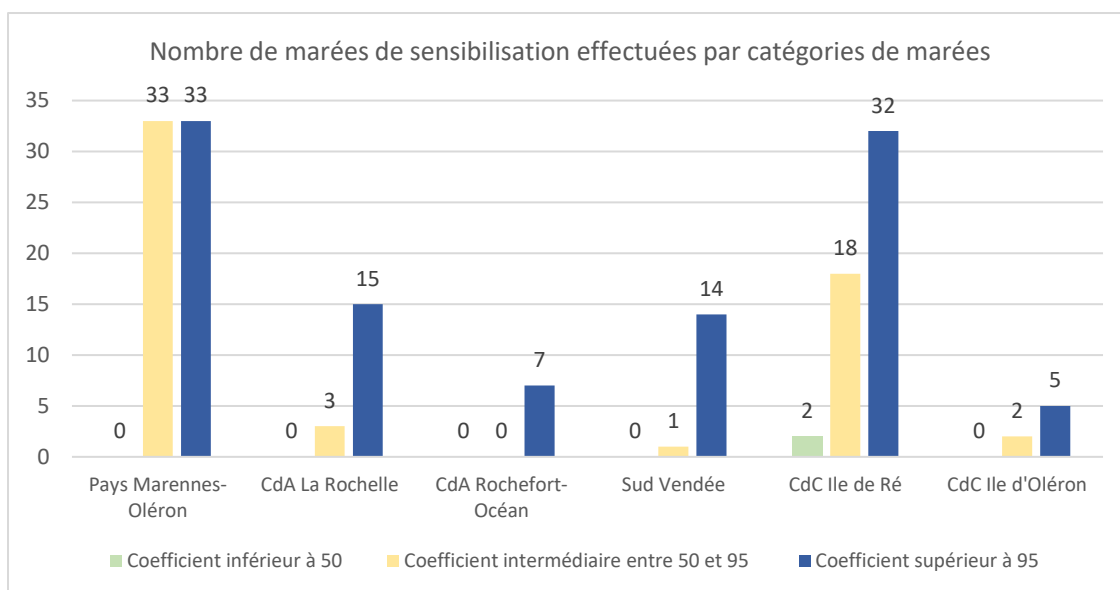
À l'échelle du PNM et en y incluant les actions des CDC de l'île de Ré et de l'île d'Oléron, **165 marées de sensibilisation** ont été effectuées sur le terrain en 2018, sur un total de **34 sites de pêche** différents. À titre de comparaison, durant la saison estivale de 2017, 83 marées ont été effectuées avec un nombre de site équivalent.

Les facteurs de variation de la fréquentation :



Graphique 1 : Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon le type de journée

- En plus d'une période d'action étendue à l'année, les actions ont été conduites à différents moments : en semaine, en weekend et durant les périodes de vacances scolaires. En effet, la méthodologie développée depuis 2007 par le CPIE Marennes-Oléron, permet de planifier les actions tout en prenant en compte les facteurs de variation de la fréquentation, notamment la disponibilité des pêcheurs et ainsi de rencontrer des profils variés (pêcheurs habitués, estivants, familles en découvertes, etc.). Pour la majorité des secteurs d'étude, en 2018, près de la moitié des marées de sensibilisation a été effectuée en semaine. L'autre moitié des marées a été effectuée durant les vacances scolaires, surtout pendant la période estivale. Les marées effectuées le weekend ou durant un jour férié sont les moins représentées.

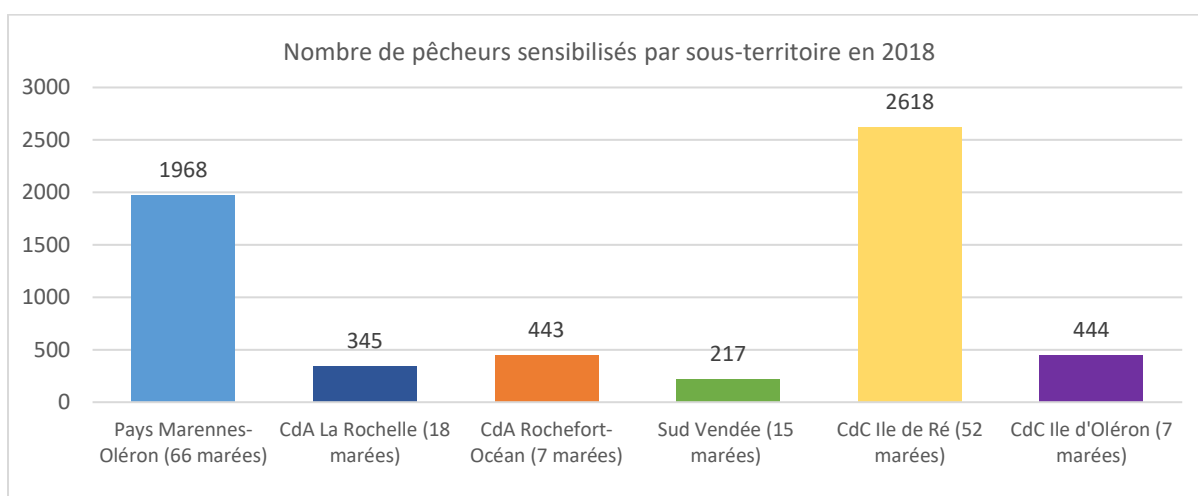


Graphique 2 : Nombre de marées de sensibilisation effectuées selon la catégorie de marée

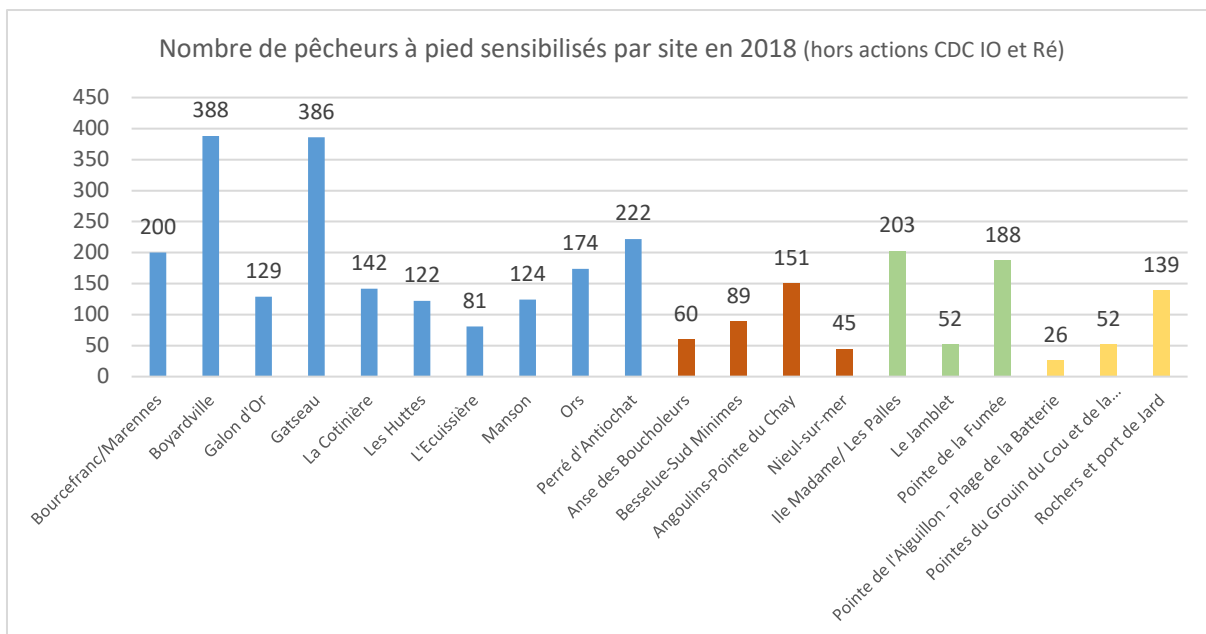
- Les marées ont été effectuées sur des coefficients variant de 43 à 111. L'horaire de marée basse et le coefficient de marée sont localement connus pour être également des facteurs d'influence de la fréquentation des sites. Le coefficient de marée est à prendre en considération selon les sites suivis : sur les sites sableux à coques ou les vasières à palourdes, un faible coefficient de marée peut suffire à découvrir une zone d'estran suffisante pour la pêche de ces coquillages ; contrairement aux estrans rocheux, où les espèces ciblées, type étrilles, vont nécessiter un coefficient de marée plus important pour que la zone de pêche (bas d'estran) soit découverte. Là encore, les profils rencontrés seront différents : par exemple, certains pêcheurs habitués préfèrent se rendre sur des sites de pêche malgré des coefficients moyens (cas des sites à palourdes notamment), anticipant les grandes marées plus fréquentées.

Comme l'indique le graphique 2, la grande majorité des marées de sensibilisation a été effectuée lors de coefficients intermédiaires (entre 50 et 95) et supérieurs à 95.

Nombre de pêcheurs à pied sensibilisés par sous-territoire et par site :



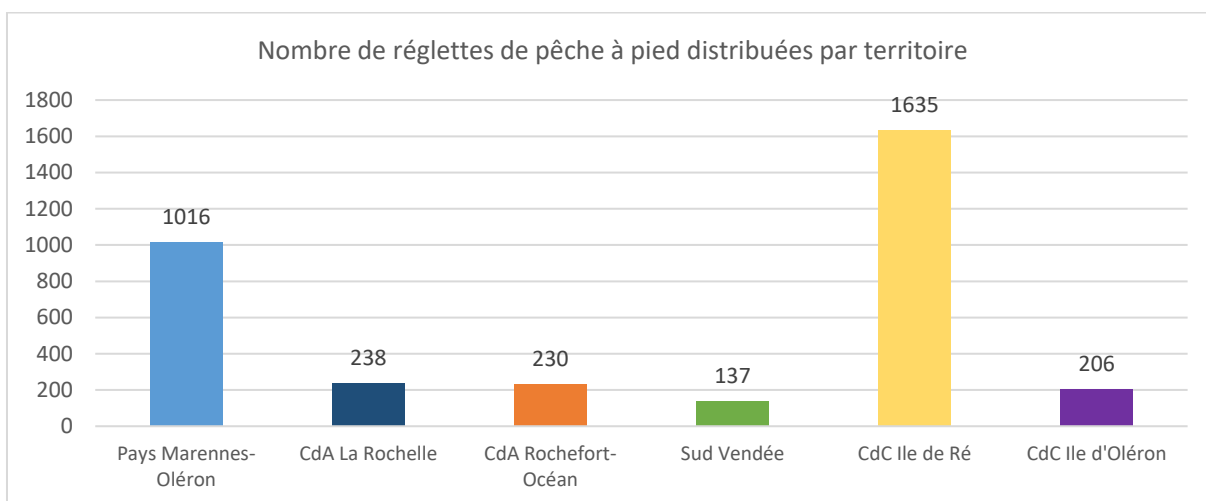
Graphique 3 : Nombre de pêcheurs sensibilisés par sous-territoire en 2018



Graphique 4 : Nombre de pêcheurs sensibilisés par site en 2018 (hors Cdc Ile de Ré et Ile d'Oléron)

- Sur les 5 sous-territoires couverts par des actions de sensibilisation à l'échelle du PNM entre janvier et novembre 2018, **6035** pêcheurs à pied de loisir ont été sensibilisés. Compte tenu de l'effectif de médiateurs disponibles et du nombre de marées effectuées par chaque structure, d'importants écarts dans le nombre de pêcheurs sensibilisés par site existent (cf. graphique 4).

Nombre de réglettes de pêche à pied distribuées par sous-territoire :



Graphique 5 : Nombre de réglettes de pêche à pied distribuées par territoire en 2018

- Au total, **3462** réglettes de pêche à pied ont été distribuées au cours des marées de sensibilisation. Pour rappel, les réglettes distribuées par la Communauté de communes de l'Ile de Ré sont différentes de celles éditées par le PNM. Ainsi, 1827 réglettes du PNM ont été distribuées par les structures partenaires.

Accompagné de la réglette de pêche à pied, le dépliant édité par le PNM est également un outil de sensibilisation à destination des pratiquants. Sa présentation imagée facilite la reconnaissance des espèces les plus couramment

rencontrées sur l'estran et contient également des informations sur la réglementation, ainsi qu'une présentation du parc naturel marin. En 2018, plus de 150 dépliants ont été distribués au cours des actions de sensibilisation sur l'estran. En parallèle, des exemplaires ont également été distribués auprès des structures d'accueil et d'hébergement touristiques, ainsi que durant les actions de sensibilisation indirectes (notamment lors de la tenue de stands évènementiels).

⇒ Évaluation des pratiques de pêche à pied :

À noter : L'intégralité des résultats et analyses présentés ci-après sont issus de la base de données ESTAMP mise en ligne en 2018 et dans laquelle les données de sensibilisation de la CdC de l'Île d'Oléron et de l'Île de Ré n'apparaissent pas. En effet, ces deux structures participant à l'effort de sensibilisation à l'échelle du PNM EGMP n'appliquent pas le même protocole de terrain et de saisie que les autres structures citées précédemment. Néanmoins, afin de valoriser ces données, une intégration serait à prévoir ultérieurement.

➤ Utilisation d'un outil de mesure :

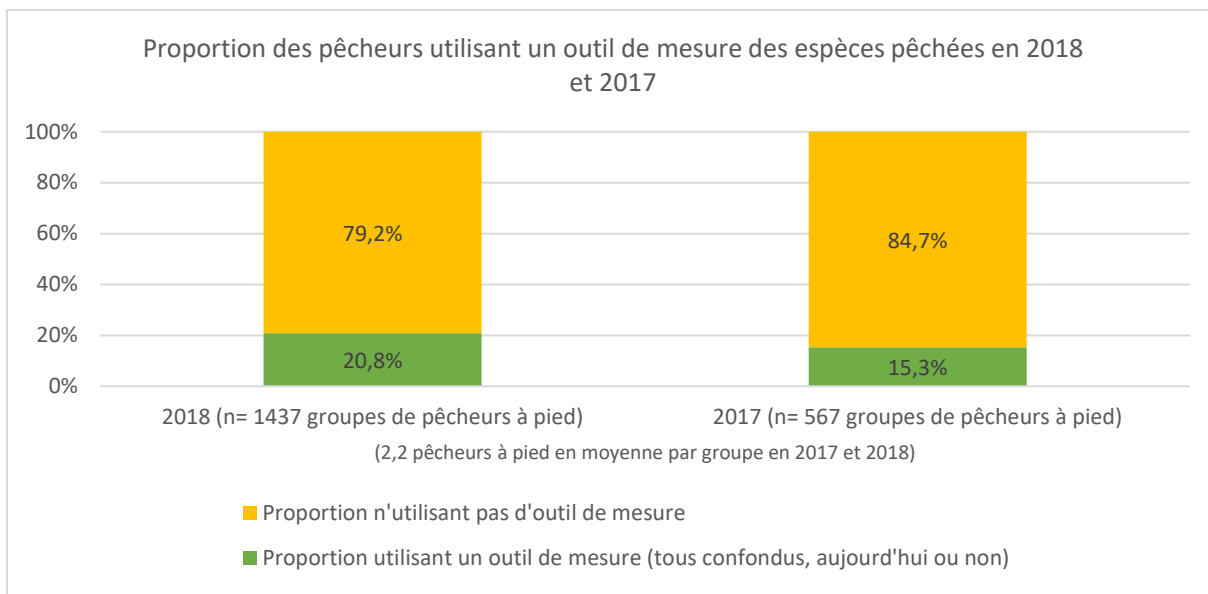
L'estimation du pourcentage de pêcheurs à pied de loisir utilisant un outil de mesure est un bon indicateur d'évaluation de leurs pratiques (tri de la récolte, connaissance de la réglementation, sensibilité à la préservation des ressources) mais aussi des actions de sensibilisation déjà engagées sur le territoire. C'est le cas lors de la rencontre de pêcheurs équipés d'un outil issu d'une campagne de sensibilisation (des réglettes plus généralement).

Concernant les outils de mesure, deux à trois types d'informations sont relevés par les médiateurs de l'estran lors des marées de sensibilisation :

- Le pêcheur rencontré est-il équipé d'un outil de mesure ? : oui ; non ; oui mais pas en possession avec lui aujourd'hui ; non renseigné
- Quel type d'outil de mesure utilise-t-il ? : outil artisanal ; outil acheté dans le commerce ; outil reçu lors d'une précédente campagne de sensibilisation (réglettes) ; outil anatomique.
- La conformité de l'outil utilisé : oui ; non ; non renseigné

Pour les pêcheurs à pied utilisant des outils artisanaux (par exemple : marques sur les engins de pêche, bouchons plastiques) ou des outils du commerce (pied à coulisse, crabe toiseur, etc.), ces derniers peuvent se référer à d'anciennes réglementations (tailles/quotas) et être obsolètes. Dès janvier 2018, deux changements dans la réglementation ont pu rendre les anciens outils, y compris ceux issus de la sensibilisation, obsolètes. C'est le cas de l'abaissement de la maille réglementaire pour la coque et la palourde japonaise (distincte de la palourde européenne) ainsi que de la fixation d'un quota pour l'araignée de mer (6 individus par pêcheur et par marée).

Dans le prochain graphique, il faut tenir compte des éléments suivants : sont regroupés les groupes de pêcheurs utilisant un outil de mesure le jour même ou non (dans le cas où celui-ci aurait été oublié au domicile par exemple) ; les outils anatomiques ne sont pas considérés comme tels et sont donc exclus de l'analyse ; les outils considérés comme réglettes comprennent les réglettes LIFE+, les réglettes éditées par le PNM, les réglettes à trou type IODDE, et les autres types de réglettes.

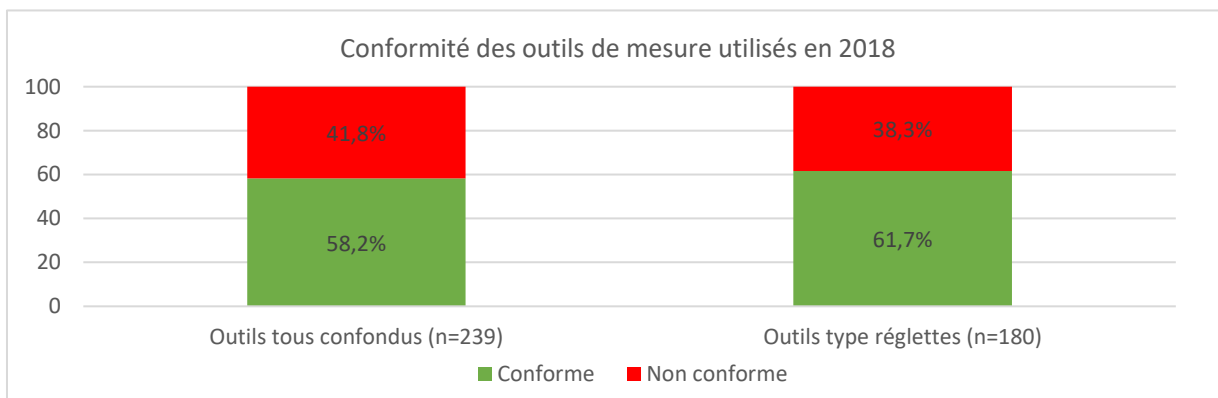


Graphique 6 : Proportion des pêcheurs utilisant un outil de mesure des espèces pêchées en 2018 et 2017

Parmi les 1437 groupes de pêcheurs rencontrés en 2018 (constitués en moyenne de 2,2 pêcheurs à pied), 20,8% d'entre eux possédaient un outil de mesure (le jour même ou non). Parmi ces outils, 14,2% étaient des outils de type réglottes. En 2017, ces proportions étaient assez équivalentes, proportionnellement au nombre de pêcheurs rencontrés : 15,3% des 567 groupes utilisait un outil, dont 12,3% étaient des outils de type réglotte.

➤ **Conformité de l'outil de mesure des espèces pêchées :**

Le graphique suivant détaille la proportion conforme et non conforme des outils de mesure utilisés par les pêcheurs à pied en 2018. Une rapide analyse de l'outil utilisé par le médiateur permet de vérifier cette conformité :



Graphique 7 : Proportion des outils de mesure utilisés conforme et non conforme en 2018



Sur 239 outils (tous confondus et hors moyens de mesure « anatomiques ») observés en 2018, plus de la moitié (58,2%) était conforme à la réglementation (mailles à jour). La proportion d'outils conformes de type « réglottes », distribuées au cours d'actions de sensibilisation ou récupérées par les pêcheurs au sein d'une structure partenaires (office de tourisme, camping, etc.) est estimée à 61,7%. La part d'outils non conformes peut s'expliquer par le changement de réglementation ayant eu lieu en janvier 2018,

sans qu'une partie des pratiquants en aient eu encore connaissance et continuent d'utiliser l'outil malgré qu'il ne soit plus à jour.

➤ **Évaluation de la conformité des paniers des pêcheurs :**

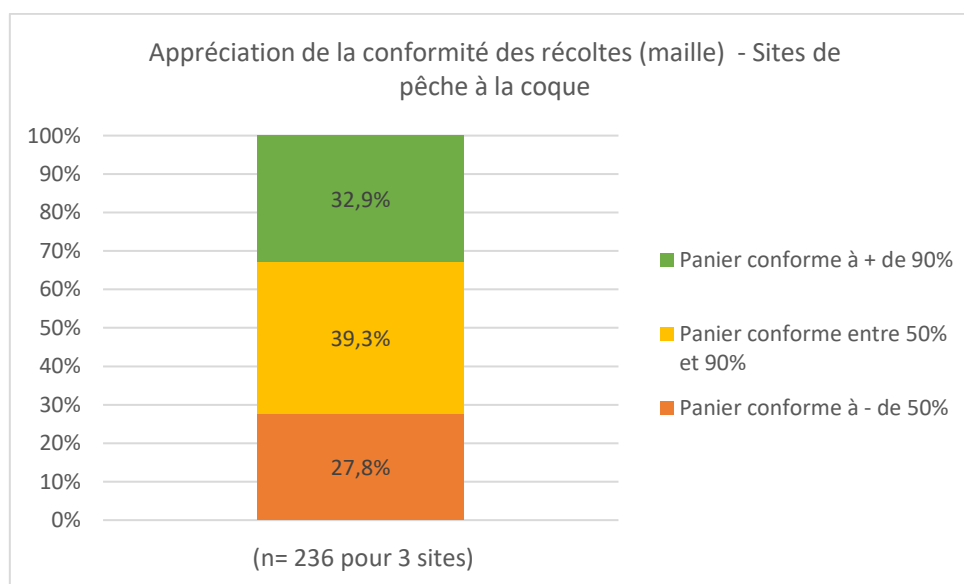
Au cours des marées de sensibilisation, certaines récoltes ont pu être observées par les médiateurs de l'estran afin d'estimer la proportion de la part maillée. Cette estimation est réalisée à vue et selon trois classes de conformité :

- Moins de 50% de la récolte est conforme
- Entre 50% et 90% de la récolte est conforme
- Plus de 90% de la récolte est conforme

Les résultats présentés doivent être considérés avec prudence : sans tri exhaustif et systématique de la totalité des récoltes, une tolérance est donc admise : le panier est considéré conforme si plus de 90% des prises sont jugées maillées. Cette estimation est d'autant plus précise lorsque la récolte observée est monospécifique, notamment sur les sites où une seule espèce est majoritairement ciblée par les pêcheurs à pied (sites à palourdes, huîtres ou étrilles par exemple). L'observation des récoltes est un moyen d'évaluer le niveau de connaissance et de respect des pêcheurs vis-à-vis de la réglementation.

Dans un premier temps, il est intéressant d'étudier la conformité des paniers selon les différentes espèces ciblées et les sites de pêche correspondant.

- **Pour les sites de pêche à la coque : Gatseau, Boyardville et Galon d'Or**

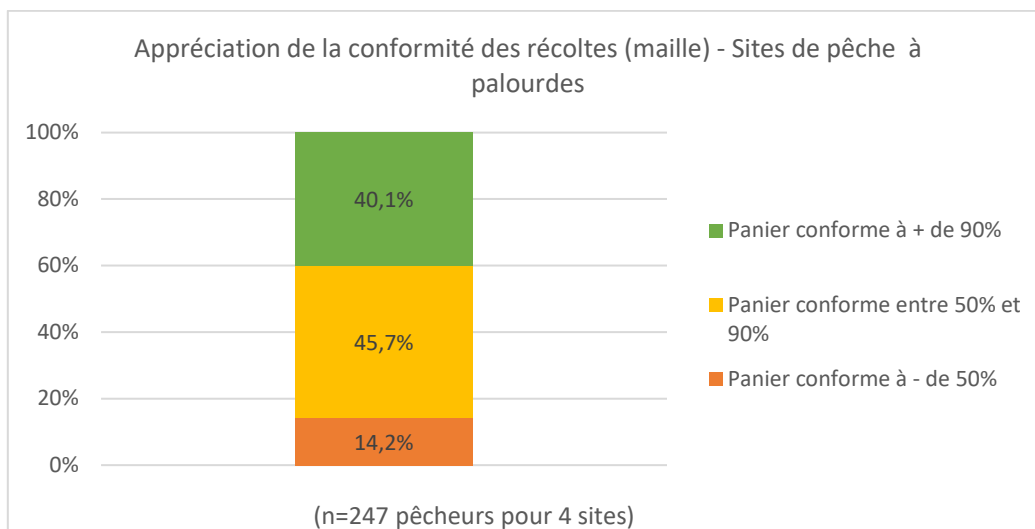


Graphique 8 : Appréciation de la conformité des récoltes (mailles) – Sites de pêche à la coque

En 2018, environ 27,8% des paniers observés présentaient des récoltes maillées à moins de 50% et plus d'un tiers (39,3%) présentaient une conformité intermédiaire entre 50% et 90%. Ainsi, seul un tiers des pêcheurs rencontrés respectaient quasi systématiquement la maille réglementaire, ayant été réduite à 2,7 cm (au lieu de 3 cm) en janvier 2018. Les résultats issus du programme LIFE+ soulevaient une situation préoccupante quant à l'avenir de cette ressource. En effet, les analyses de gisements révèlent que l'importante fréquentation sur ces sites (notamment en période estivale) a un impact fort sur les populations de coques et la fraction pêchable. Il a donc été décidé de renforcer l'effort de sensibilisation auprès des pêcheurs à pied sur les sites à gisements de coques.

- Pour les sites de pêche à la palourde : Boucholeurs, Bourcefranc, Manson et Ors

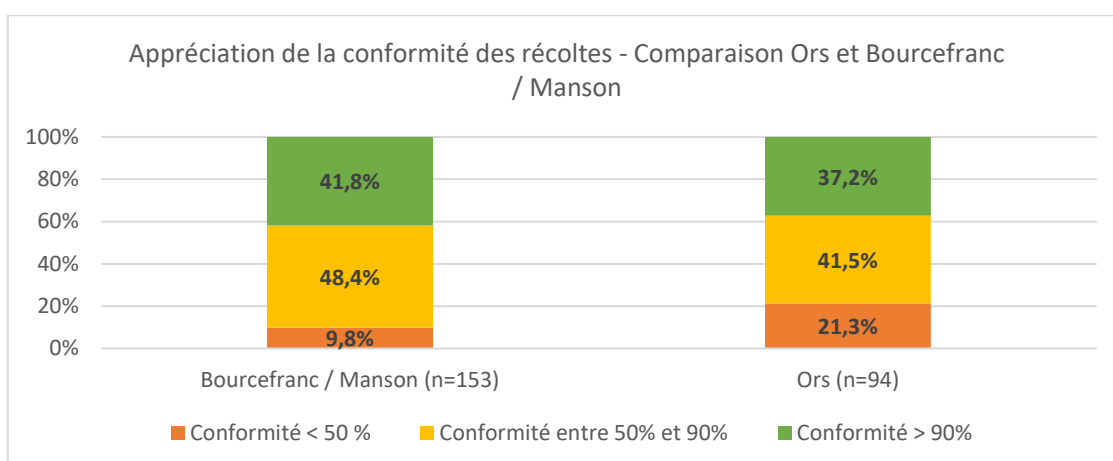
Les sites à vasières de l'Anse des Boucholeurs, Bourcefranc/Mareennes, Manson et Ors ont été retenus dans l'analyse de la conformité des paniers pour la pêche à la palourde :



Graphique 9 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) - Sites de pêche à palourdes

Contrairement aux récoltes observées chez les pêcheurs de coques, celles observées sur les sites de pêche à la palourde (japonaise et européenne) sont davantage conformes. En effet, seuls 14,2% des paniers observés étaient conformes à moins de 50% en 2018. Si les paniers les plus conformes représentent 40,1% des résultats sur 247 observations, il reste néanmoins près de la moitié des récoltes avec une conformité moyenne (entre 50% et 90%).

En 2018, des soupçons d'un mauvais respect des réglementations, voire de pratiques de braconnage, ont encouragé une intensification des actions de sensibilisation sur le site d'Ors. Une comparaison des résultats entre ce site et ceux de Bourcefranc/Mareennes et Manson (agrégés) a donc été réalisée :

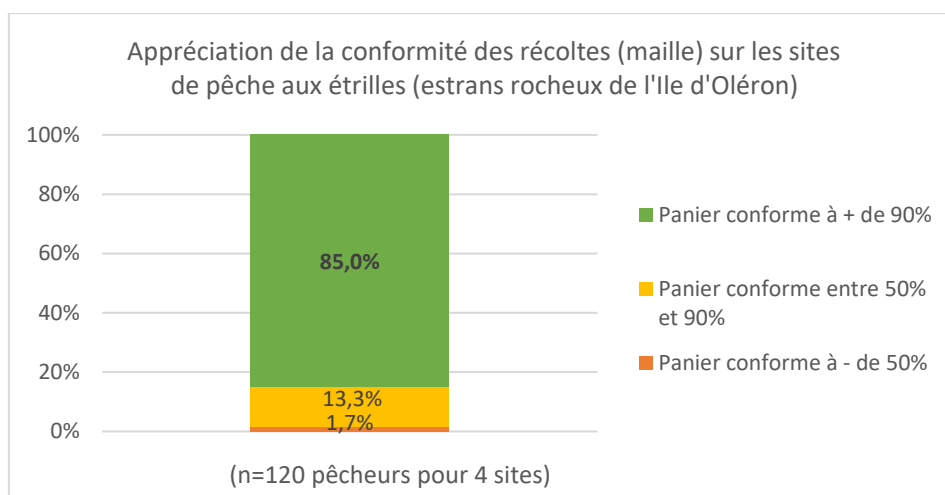


Graphique 10 : Appréciation de la conformité des récoltes - Comparaison Ors et Bourcefranc / Manson

Les observations révèlent que la proportion des paniers conformes à moins de 50% est plus forte à Ors que sur les autres sites oléronais (21,3% contre 9,8%). Cette différence doit s'expliquer par des comportements et des profils de pêcheurs à pied différents sur ces secteurs, ainsi que par une différence de qualité du gisement.

- Pour les sites de pêche aux étrilles

Les estrans rocheux de l'île d'Oléron font l'objet d'une fréquentation importante. En 2018, les sites de la Cotinière, des Huttes, du Perré d'Antiochat, et de l'Ecuissière ont été concernés par des actions de sensibilisation. L'analyse de la conformité des récoltes pour l'étrille repose sur ces 4 sites :

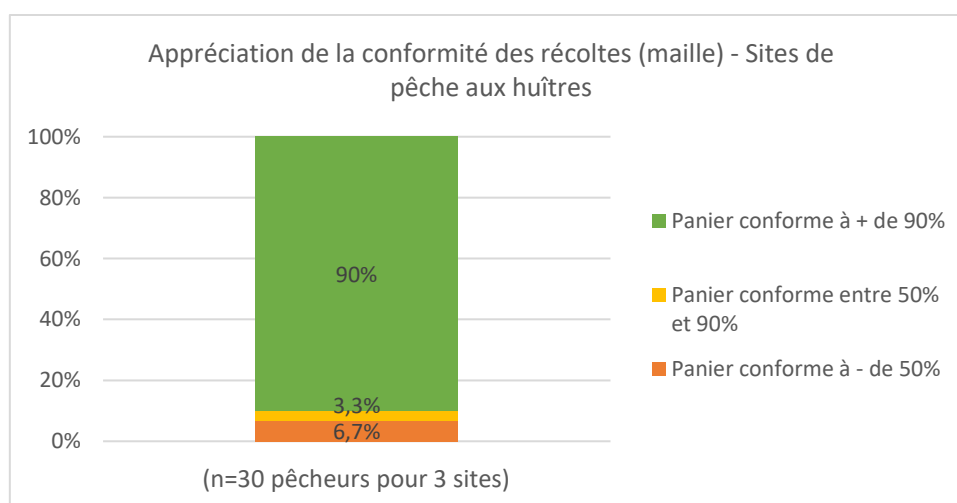


Graphique 11 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) - Sites de pêche aux étrilles sur les estrans rocheux de l'île d'Oléron

En 2018, l'analyse de la conformité des récoltes chez les pêcheurs d'étrilles sur les estrans rocheux de l'île d'Oléron confirme la tendance observée ces dernières années. En effet, seules 1,7% des récoltes observées étaient conformes à moins de 50%. La maille des étrilles est généralement respectée (85% des paniers conformes à plus de 90% en 2018) car les pêcheurs à pied privilégient les plus grosses prises. Cette situation est satisfaisante au regard des actions menées dans le cadre du projet LIFE+, portant notamment sur la nécessité de ne pas renverser les blocs abritant les crabes, dont les étrilles, pour la préservation du milieu et des ressources. La sensibilisation par les médiateurs doit se poursuivre pour maintenir ce niveau de pratique et sensibiliser les pêcheurs à pied sur l'importance de relâcher les femelles grainées (présentant des œufs sous l'abdomen) et les individus mous.

- Pour les sites de pêche aux huîtres

L'analyse de la conformité des récoltes des huîtres porte sur les sites rocheux du Jamblet, de la Pointe de La Fumée et de l'île Madame, réputés pour leur gisements naturels importants :

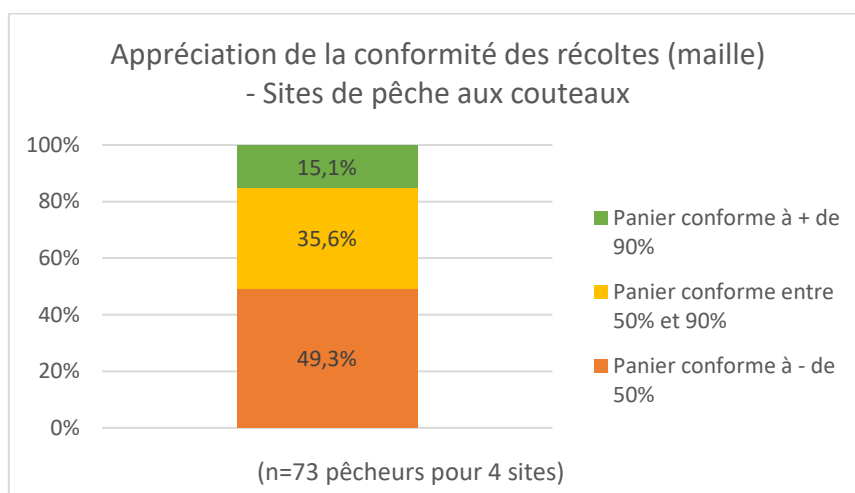


Graphique 12 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) - Sites de pêche aux huîtres

De même que pour la pêche aux étrilles, l'observation des récoltes chez les pêcheurs d'huitres est très satisfaisante. La proportion des paniers les moins conformes ne s'élevait qu'à 6,7% en 2018 sur les sites du Jamblet, de la Pointe de la Fumée et de l'Île Madame pour les pêcheurs d'huitres. Ce résultat est à considérer avec prudence en raison du faible nombre de groupes de pêcheurs considérés dans l'analyse pour ces 3 sites. Néanmoins, l'analyse sur tous les sites où les huitres sont également pêchées (entre autres espèces), indique que la conformité des paniers reste satisfaisante et proche de celle-ci.

○ Pour la pêche aux couteaux

Certains sites sableux et sablo-vaseux comme Boyardville, Gatseau, Ors et le Galon d'Or abritent plusieurs espèces de couteaux (dont les couteaux noirs et siliques). Cette pêche, assez minoritaire, révèle des pratiques méritant une attention particulière :



Graphique 13 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) - Sites de pêche aux couteaux

En effet, l'analyse de la conformité des paniers chez les pêcheurs de couteaux sur ces sites démontre un mauvais respect de la réglementation pour cette famille d'espèce. En effet, près de la moitié (49,3%) des paniers observés chez ce profil de pêcheur était conforme à moins de 50% en 2018. Les couteaux généralement observés sont les couteaux droits (ou couteaux noirs, aussi appelés « coutelets » localement). C'est l'espèce la plus facile d'accès pour les pêcheurs peu expérimentés (pêche au sel et au trou).

L'ensemble de ces analyses peuvent confirmer différents points déjà relevés les années précédentes :

- La conformité des récoltes est souvent dépendante du type d'espèce pêchée et à leur facilité d'accès (surtout pour les huitres et les étrilles). À l'exception du couteau droit, les espèces faciles d'accès et nécessitant peu d'efforts de pêche sont globalement pêchées avec un bon respect de la maille réglementaire.
- Les variations de la qualité des gisements d'une année ou d'un site à l'autre peuvent induire des manquements à la réglementation lorsque les pêcheurs, par soucis de ne pas rentrer bredouilles, ramassent des individus sous-maillés (le cas pour la coque notamment)
- Le niveau de pratique, de connaissance et d'information des pratiquant influe directement sur la qualité des récoltes. Un pêcheur expérimenté, déjà sensibilisé et/ou possédant déjà un outil de mesure est généralement plus respectueux de la réglementation en vigueur.

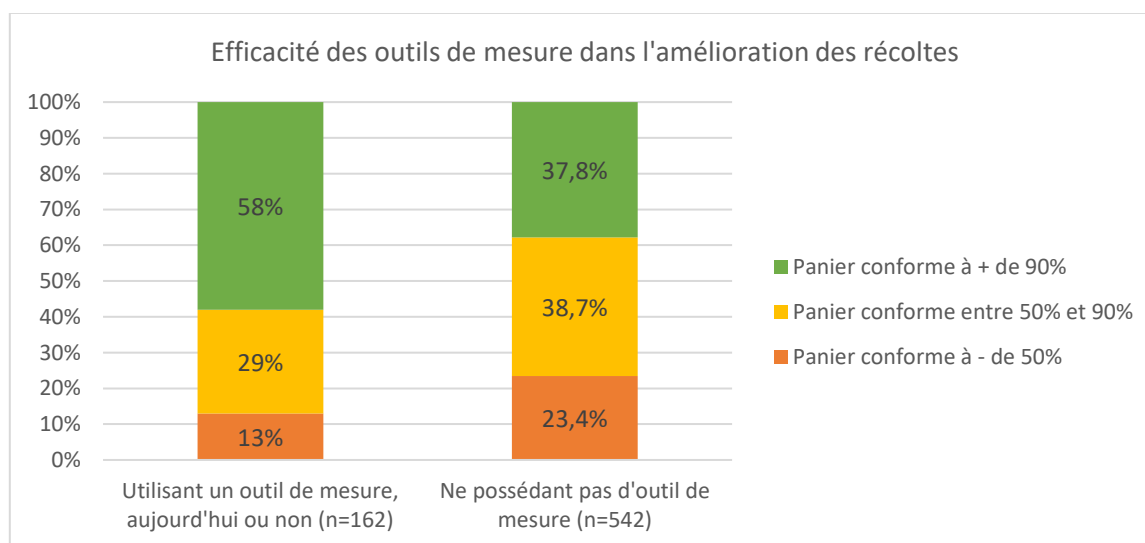
➤ **Évaluation de l'efficacité des actions de sensibilisation sur l'amélioration des pratiques :**

Comparer le taux de conformité des récoltes entre pêcheurs possédants ou non un outil de mesure (à jour ou non et de différentes natures), ou ayant déjà été sensibilisés (sur l'estran ou par un autre biais d'information) permet de mesurer l'efficacité des actions de sensibilisation. Du fait des très bons résultats de conformité observés cette année pour la récolte des huitres et des étrilles, ces profils de pêcheurs ont été volontairement extraits des analyses suivantes afin de ne pas influencer les résultats. En effet, nous évoquions précédemment que les pêcheurs ciblant ces espèces privilégient les individus les plus gros et dépassant souvent la maille réglementaire (5 cm pour l'huitre creuse et 6,5cm pour l'étrille).

○ **Efficacité des outils de mesure dans l'amélioration de la qualité des récoltes**

De même que les années précédentes, la proportion de pêcheurs rencontrés n'utilisant pas d'outil de mesure reste élevée : 79,4% en 2018, 84,7% en 2017. Cela s'explique par le fait que le fort attrait touristique des territoires et sites de pêche à pied inclus dans le PNM conduit à un important renouvellement des pêcheurs sur les estrans (on parle souvent de turnover à ce sujet). Ce phénomène rend essentiel une action de terrain régulière et fréquente afin de toucher un maximum de public et de profils de pêcheurs à pied. Aussi, certains pêcheurs (notamment les plus expérimentés), préfèrent l'utilisation de repères anatomiques (un pouce, deux phalanges, etc.) à tout autre outil. Cette pratique approximative peut entraîner un manquement aux réglementations des mailles en vigueur.

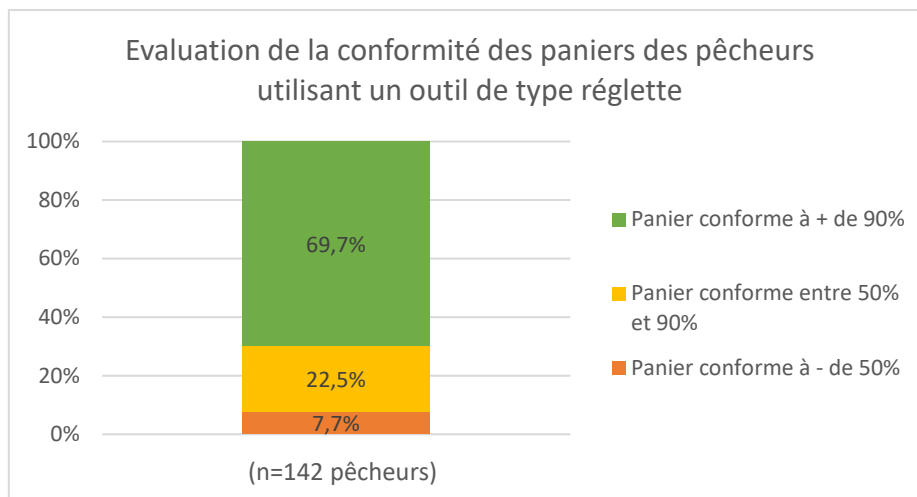
L'analyse de conformité des récoltes (mailles) chez les pêcheurs utilisant ou n'utilisant pas d'outils de mesure permet une première évaluation de l'amélioration des pratiques selon les profils de pêcheurs :



Graphique 14 : Efficacité des outils de mesure dans l'amélioration des récoltes

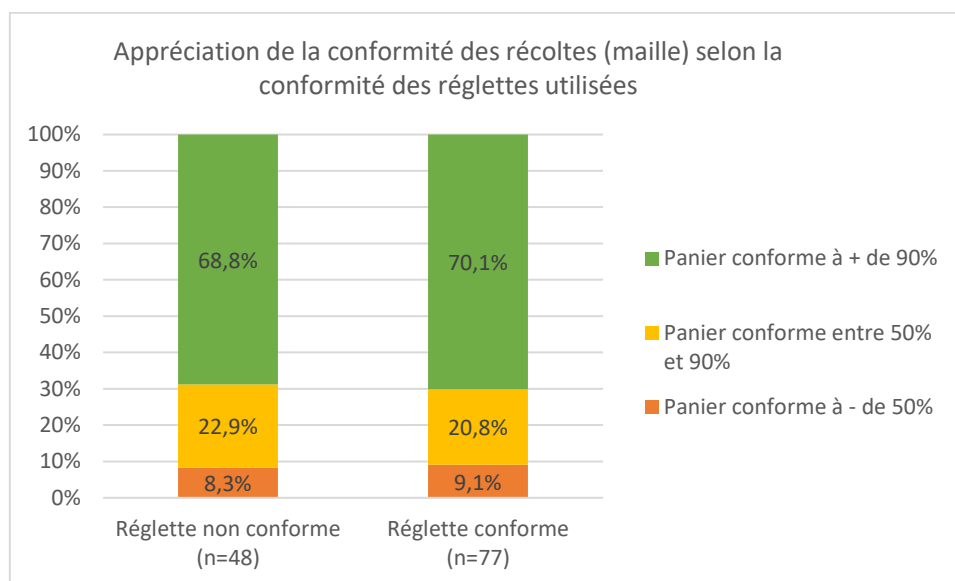
L'analyse des récoltes chez les pêcheurs utilisant un outil de mesure (aujourd'hui ou non et tous confondus) démontre que 58% d'entre eux ont un panier conforme à plus de 90%, contre 37,8% chez les pêcheurs n'en utilisant pas. Cette analyse indique clairement la relation entre de meilleures pratiques et l'utilisation ou la possession d'un outil de mesure. Ces outils ont pu être récupérés ou achetés par les pêcheurs eux-mêmes dans le commerce, sur des stands ou au sein de structures partenaires dans la diffusion des outils de sensibilisation (offices de tourisme, campings, etc.). Aussi ils ont pu être récupérés au cours d'une précédente marée de sensibilisation où le pêcheur a alors acquis la connaissance apportée par le médiateur.

D'ailleurs, les observations révèlent que les pêcheurs utilisant des outils issus de la sensibilisation (comme les réglettes de pêche à pied) respectent davantage les réglementations :



Graphique 15 : Évaluation de la conformité des paniers des pêcheurs utilisant un outil de type réglette

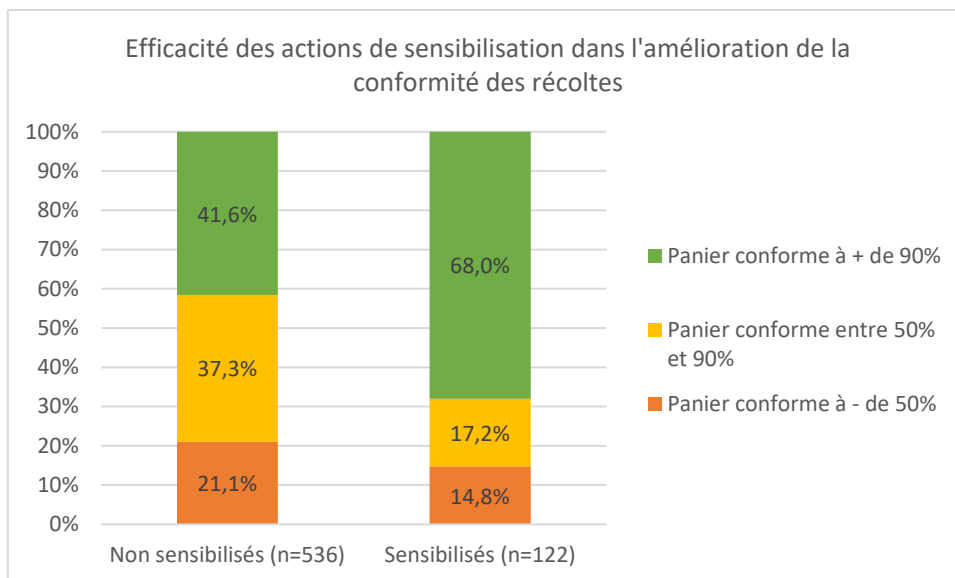
Ces résultats indiquent que la proportion des paniers conformes à plus de 90% est beaucoup plus élevée chez les pêcheurs utilisant ou possédant des réglettes de pêche à pied, généralement distribués au cours des marées de sensibilisation. En effet, chez ces profils de pêcheurs, ce taux s'élève à 69,7%. Là encore, cela confirme l'efficacité de l'utilisation d'un outil de mesure adapté (si conforme à la réglementation en vigueur) dans l'amélioration des récoltes. Nous avons également vu que le changement réglementaire de janvier 2018 n'a pas vraiment affecté la qualité des récoltes chez les pêcheurs utilisant les réglettes devenues obsolètes :



Graphique 16 : Appréciation de la conformité des récoltes (maille) selon la conformité des réglettes utilisées

○ Efficacité des messages de sensibilisation dans la qualité des récoltes

Une autre manière d'estimer l'efficacité des actions de sensibilisation dans l'amélioration des pratiques est de comparer la récolte des pêcheurs selon qu'ils ont été déjà sensibilisés ou non (sur le terrain ou d'autres biais d'informations : médias, stands d'informations, etc.). De nouveau, il apparaît très clairement que les récoltes s'améliorent dès lors que les pêcheurs rencontrés ont déjà reçu un message de sensibilisation. En effet, 68% des paniers observés (tous sites et toutes espèces confondus, sauf huitres et étrilles) sont conformes à plus de 90% chez les pêcheurs déjà sensibilisés. L'analyse indique également que la qualité des paniers chez les pêcheurs non sensibilisés diminue et reste moyenne : moins de la moitié de ces pêcheurs possédaient un panier conforme à plus de 90%.

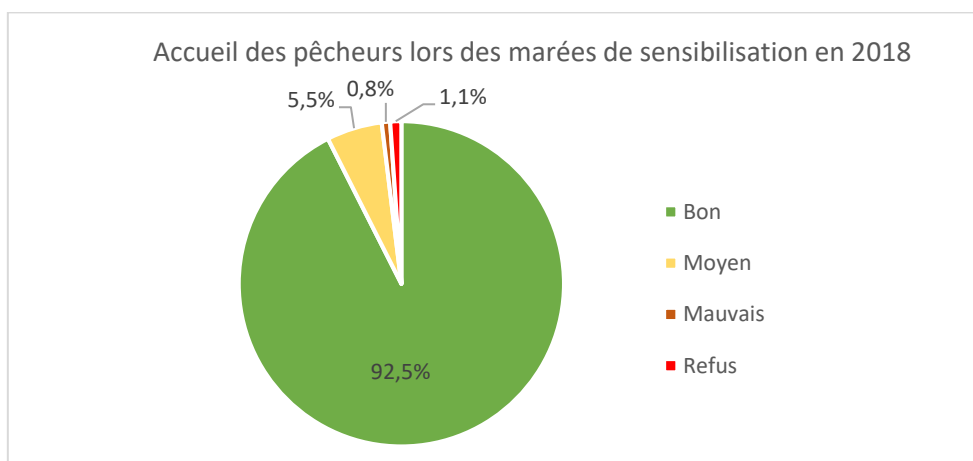


Graphique 17 : Efficacité des actions de sensibilisation dans l'amélioration de la conformité des récoltes

Ces résultats illustrent l'efficacité de la méthode de sensibilisation directe et le fait que les pêcheurs utilisant ou possédant un outil de mesure sont davantage soucieux de la conformité de leur récolte au regard de la réglementation. La poursuite des actions de terrain apparaît essentielle pour maintenir et améliorer le niveau de pratique au fil des années. En plus d'améliorer les pratiques, les comportements et la qualité des récoltes, ces actions sont généralement très bien reçues par les pêcheurs à pied rencontrés. Les différents profils de pêcheurs (habitués, novices, familles en découverte, etc.) apprécient la présence des médiateurs lorsque ces derniers sont en mesure de leur offrir un message pédagogique (et non de sanction) et des conseils de qualité, en plus d'une réglette de mesure.

- Accueil des pêcheurs à pied au cours des actions de sensibilisation

Après la rencontre de chaque pêcheur ou d'un groupe, le médiateur renseigne son ressenti. Voici les observations faites en 2018 :



Graphique 18 : Accueil des pêcheurs lors des marées de sensibilisation en 2018

Sur les 1448 groupes de pêcheurs rencontrés au sein du PNM en 2018 (hors CdC Ile d’Oléron et CdC Ile de Ré), 92,5% ont réservé un bon accueil aux médiateurs. Le taux de refus est également très faible pour ces actions (1,1%). Cela confirme les résultats relatifs à la perception de ce type d’action à l’échelle locale comme nationale. L’expérience du LIFE+ démontre en effet que la sensibilisation et les enquêtes *in-situ*, bien qu’intrusives dans la

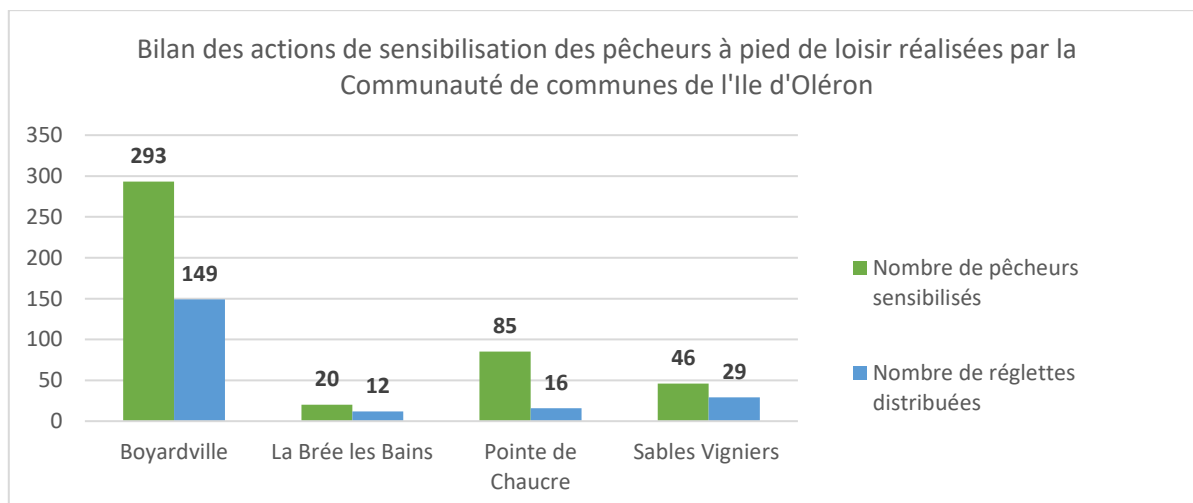


pratique, sont efficaces et appréciées, voire réclamées, par les pêcheurs à pied. Nombreux sont les pêcheurs à gratifier les médiateurs de compliments sur les actions menées sur l’estran, surtout lorsqu’eux même perçoivent les améliorations des pratiques et de la qualité des ressources. L’expérience montre également que l’efficacité n’est réelle que lorsque ces actions sont inscrites dans une démarche de répétition à long terme. L’important turnover des pratiquants sur les sites du PNM implique que les structures doivent être mobilisés fréquemment et sur plusieurs sites à la fois (Brulé-Josso, 2017).

➤ Descriptif des actions menées par les Communautés de communes de l’Ile d’Oléron et de l’Ile de Ré

Bien qu’appliquant un protocole de terrain différent des autres structures participant à l’effort de sensibilisation au sein du PNM, la CdC de l’Ile d’Oléron et de l’Ile de Ré fournissent un effort d’information et de sensibilisation important sur leur territoire. Cet effort contribue à l’amélioration des pratiques de pêche et à la connaissance de cette activité sur les différents sites observés. La liste des sites et le nombre de marées effectuées sont détaillés dans une partie amont. Voici quelques résultats extraits des données recueillies par ces structures :

➤ Communauté de communes de l’Ile d’Oléron :

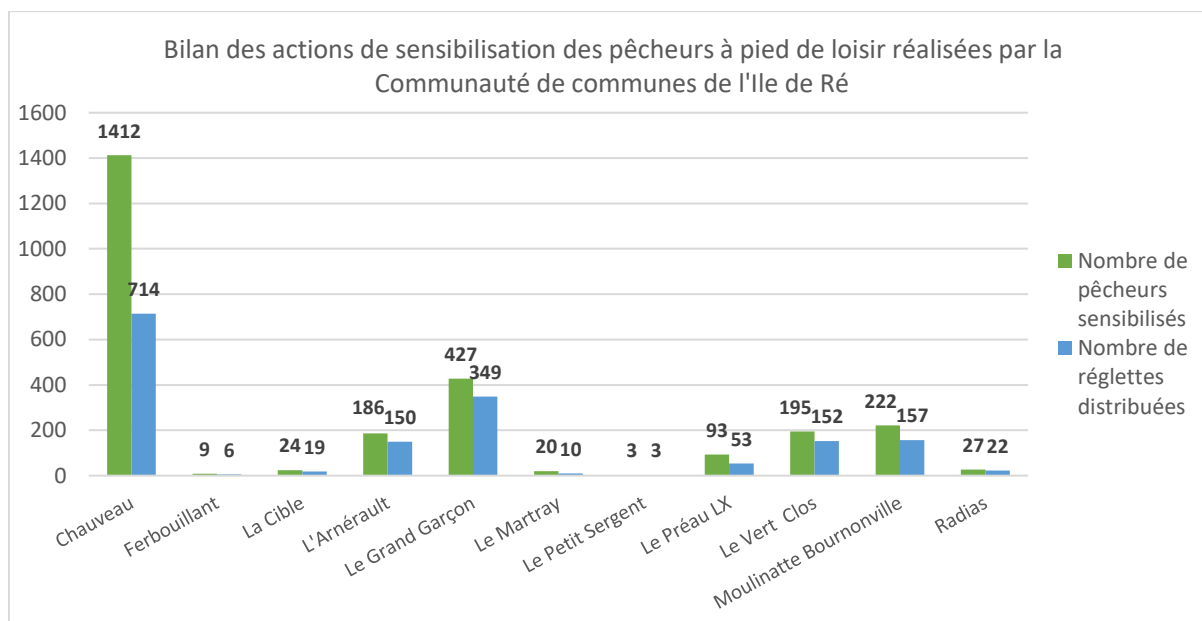


Graphique 19 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied réalisées par la Communauté de communes de l’Ile d’Oléron

Bien qu’ayant porté une action moins intense et fréquente qu’en 2017, les agents du service Espaces Naturels de la CdC IO ont apporté un renfort non négligeable au CPIE MO sur l’Ile d’Oléron. Leur action a permis la sensibilisation de 444 pêcheurs à pied et la distribution de 206 réglottes. L’effort de présence s’est une nouvelle fois concentré sur le site de pêche à la coque de Boyardville, en raison de l’état préoccupant du gisement constaté depuis plusieurs années. Les agents de la CdC IO ont également participé à une marée de sensibilisation interservices à Boyardville durant la saison estivale. Malgré la présence d’agents assermentés, l’objectif restait

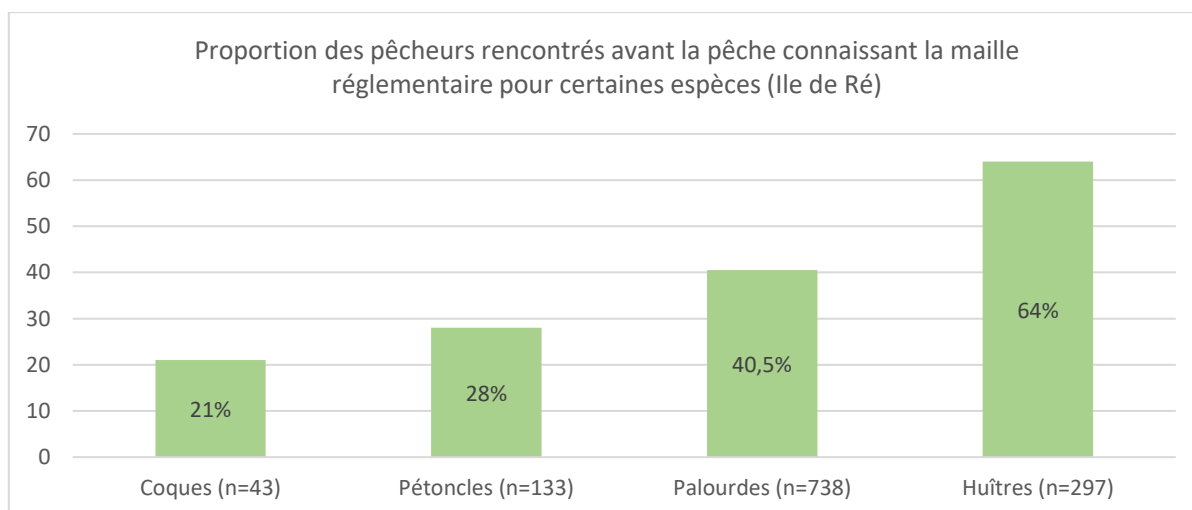
surtout celui de l'information et de la pédagogie. L'arrivée de nouveaux agents au sein de la CdC IO à la fin de l'année 2018 nécessitera un temps de formation aux méthodes de sensibilisation afin de poursuivre ces actions à l'avenir.

➤ Communauté de communes de l'Île de Ré



Graphique 20 : Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied réalisées par la Communauté de communes de l'Île de Ré

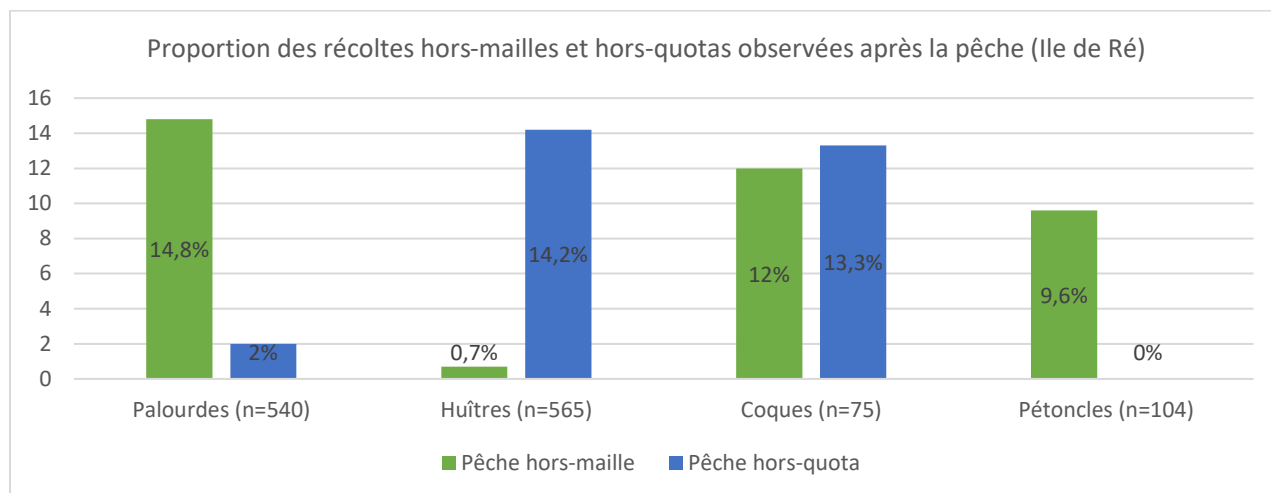
En 2018, les écogardes de la CdC Ile de Ré ont sensibilisé 2618 pêcheurs à pied, dont la grande majorité sur le site de Chauveau, et distribué 1635 réglottes de pêche à pied (différente de celle éditée par le PNM).



Graphique 21 : Proportion des pêcheurs rencontrés avant la pêche connaissant la maille réglementaire pour certaines espèces (Île de Ré)

Comme évoqué précédemment, le protocole d'action est différent de celui appliqué par les autres médiateurs au sein du PNM. Par exemple, les écogardes recueillent des informations aussi bien avant, pendant et après la séance de pêche à pied. Il est permis d'estimer le taux de connaissance des réglementations (maille surtout) selon certaines espèces avant que les pêcheurs ne descendent sur l'estran. Nous observons ainsi que les mailles minimales de capture sont assez mal connues pour la coque (21%), les pétoncles (28%) ou encore les palourdes (40,5%) chez les pêcheurs interrogés. Les huîtres sont parmi les espèces les plus fréquemment pêchées sur l'Ile

de Ré et leur maille réglementaire est généralement mieux connue. Au total, seul un peu plus de la moitié des pêcheurs rencontrés avant la pêche (51%) connaissaient la maille réglementaire pour au moins une espèce.



Graphique 22 : Proportion des récoltes hors-mailles et hors-quotas observées après la pêche (Ile de Ré)

Enfin, le protocole inclut la rencontre des pêcheurs en fin de pêche et l'observation de leur récolte. Ces résultats mettent en évidence que des efforts sont encore à fournir pour améliorer la connaissance des réglementations et des comportements. En effet, près de 15% des pêcheurs d'huîtres sont hors-quota (5kg maximum par pêcheur et par marée) et hors-maille pour les palourdes. Des problèmes de conformité des récoltes sur la coque et le pétoncle sont également à signaler. Sur 1300 pêcheurs rencontrés après la pêche, plus de 10% présentent un panier avec des espèces hors-mailles et 7,5% présentent un panier avec des quotas dépassés.

➤ La sensibilisation indirecte : un appui essentiel à l'amélioration des connaissances et des pratiques

➤ Formations des structures partenaires

Si la multiplication des actions de terrain par les médiateurs des différentes structures au sein du PNM prouve son efficacité, elle est également accompagnée d'un important dispositif de sensibilisation dite indirecte. Cette dernière consiste d'abord en la formation de structures partenaires comme les offices de tourisme, les campings et autres acteurs intéressés par la problématique de pêche à pied, ou susceptibles d'être en contact fréquents avec des pêcheurs à pied. Une fois ces structures formées par les différents acteurs investis sur cette problématique dans leur territoire, elles peuvent alors distribuer des réglettes de pêche à pied et sont en mesure de véhiculer les messages adaptés pour encourager des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement et de la ressource. Cette année, comme les précédentes, plusieurs formations/ou rencontres d'informations ont été proposées par les structures mobilisées dans la sensibilisation. Elles étaient d'autant plus nécessaires puisque la réglementation a changé en janvier 2018. Voici la liste des structures ayant fourni et reçu des informations concernant la pêche à pied cette année :

Structure en charge de la formation / de l'information	Structures formées/ informées	Nombre de réglottes distribuées	Nombre de dépliants PNM distribués
ECOLE de la Mer	<ul style="list-style-type: none"> - Angoulins Découverte - Maison de la Baie du Marais Poitevin - OT de Châtelailon-Plage - OT de La Rochelle 	400	
Groupe Associatif Estuaire	<ul style="list-style-type: none"> - OT de La Tranche-Sur-Mer, La Faute-Sur-Mer, l'Aiguillon-Sur-Mer, Jard Sur-Mer, Talmont-Saint-Hilaire - Camping des Dunes (Talmont-Saint-Hilaire) 	Environ 600	600
Ecomusée Port de Barques	<ul style="list-style-type: none"> - Office de Tourisme de Rochefort Océan (5 structures différentes) - Structures d'hébergement : le moulin de Pillay, Grand-Hôtel des Bains Spa à Fouras, AJC Immobilier – Résidences de Bougainville à Rochefort, Hôtel des remparts à Rochefort, Hôtel Caravelle à Rochefort, Auberge de jeunesse à Rochefort, Hôtel Lafayette à Rochefort. 	NA	NA
CPIE Marennes-Oléron	<ul style="list-style-type: none"> o OT de l'île d'Oléron (8 structures), de Marennes et de Brouage et Port de Saint-Denis d'Oléron o Structures d'hébergement : 7 campings au total sur l'île d'Oléron 	Environ 1800	Environ 800



Sessions de formation des Offices de tourisme sur l'île d'Oléron

➤ Stands évènementiels :

L'organisation d'évènements culturels et en liens avec la mer ou la nature en général sont également l'occasion pour les différentes structures évoquées de diffuser des outils de mesure et des informations concernant la pêche à pied (conseils pratiques et informations réglementaires) à un public étendu et parfois non familier de cette pratique.

Au cours de ces manifestations, plusieurs centaines de personnes ont été rencontrées et sensibilisées à la préservation du milieu marin, aux réglementations et techniques de pêche à pied. Plusieurs centaines de réglottes de mesure et dépliants du PNM ont également été distribués.



Stands d'informations organisés par le CPIE Marennes-Oléron (Foire Agricole de Saint-Pierre et Fête du Chenal d'Ors)

➤ La presse

La presse locale et nationale s'avère être un allié de taille dans l'action de sensibilisation. Les actions de sensibilisation et la pêche à pied en générale jouissent d'un intérêt médiatique croissant ces dernières années. Articles et reportages fleurissent au moment où approchent les grandes marées estivales. Bien réalisés, ils ont l'intérêt de rappeler les réglementations locales en vigueur, les consignes de sécurité à respecter et quelques autres conseils pratiques. Ils sont également utiles pour promouvoir l'action concrète du PNM et des structures mobilisant des médiateurs au cours des marées. En plus d'offrir une visibilité à ces structures, la presse permet de sensibiliser au-delà des pêcheurs rencontrés sur le terrain. D'autres pêcheurs ou de simples lecteurs, auditeurs et téléspectateurs peuvent ainsi se rendre compte de l'intérêt d'améliorer l'impact de nos pratiques de pêche sur les ressources de l'estran. D'expérience, nous savons qu'un bon reportage concernant la pêche à pied et les pratiques durables, diffusé aux heures de visionnage a autant voire plus d'impact qu'une action de sensibilisation sur le terrain. *Plusieurs extraits d'articles et de reportages sont à retrouver en annexes.*

➤ Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont également une manière de toucher un public étendu. Outre les pages Facebook que tiennent à jour les différentes structures évoquées, le réseau national de pêche à pied de loisir Littorea s'est également pourvu d'un compte Facebook et Twitter. En plus des sites du PNM et du réseau Littorea centralisant les informations réglementaires, pratiques et les résultats du projet LIFE+, ces outils de communication permettent un relais d'informations directes aux usagers. Elles peuvent concerner les changements réglementaires, les actions et événements à venir (marée de sensibilisation, suivis scientifiques), des conseils pratiques et des informations sur l'écologie de certaines espèces. Dans le cadre du réseau Littorea, une réflexion est d'ailleurs en cours sur la mise en ligne d'un « fil rouge » des espèces de l'estran, afin d'améliorer la connaissance des usagers sur ces dernières.



Extraits des pages internet et Facebook du Réseau Littorea et du PNM EGMP

✓ Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Sommaire

- Présentation
- Actualités
- Documents
- Objectifs du Parc
- Gouvernance
- Historique
- Patrimoine naturel
- Activités humaines

✓ Les agents du Parc suivent de près les gisements de coques

11/10/2018 Connaissance - Façade Atlantique



Dans le cadre du suivi scientifique de certains gisements de coques mené depuis 4 ans par le Parc naturel marin et l'association 100DE (CPIE Marennes-Oléron), les agents du Parc ont évalué l'état des stocks de cette ressource lors des grandes marées d'octobre. Les objectifs de ce suivi permettent d'améliorer la connaissance, de préserver la ressource et les milieux littoraux, et de mettre en œuvre des mesures de gestion durables.

Munis de quadrat* de 0,25 m², les agents ont réalisé des échantillonnages sur des zones d'étude de l'île d'Oléron et de la presqu'île d'Arvert. À l'intérieur de ces quadrats, les coques ont été prélevées dans le sable, à 10 cm de profondeur, pour être ensuite passées au tamis et déposées dans des sacs en plastique pour analyse. En laboratoire, les coques ont été mesurées, et les données ont ensuite été envoyées à vivomax.nature pour modélisation numérique du gisement. En suivant ce protocole scientifique, les populations de coques sont observées, répertoriées et cartographiées à l'échelle nationale, et les résultats obtenus permettent de suivre leur évolution ainsi que leur productivité.

*Quadrat = pièce en bois carrée ou en plastique permettant d'échantillonner les espèces

➤ La sensibilisation des publics scolaires et des vacanciers :

Plusieurs structures ont participé à la sensibilisation des publics scolaires à différents niveaux sur les thématiques de pêche à pied et du littoral en général. Cette action auprès des plus jeunes est essentielle pour former une société de futurs citoyens plus proches et respectueux des milieux naturels qui nous entourent. Par exemple, grâce à l'action de l'Ecomusée Port des Barques, près de 900 élèves (soit plus de 30 classes) ont été sensibilisés aux richesses de l'estran ainsi qu'à la pêche à pied au cours de l'année 2018. Enfin, la mise en place du dispositif des Aires Marines Éducatives par certaines écoles au sein du Parc a participé à la sensibilisation d'une future génération d'adultes responsables et respectueux de leur environnement.

Aussi, différentes structures évoquées ont pu organiser des journées de découverte de l'estran et de pêche à pied au sein de plusieurs campings au cours des vacances scolaires. Ce sont donc plusieurs dizaines, voire centaines, d'autres personnes sensibilisées.

7. DISCUSSION DES RÉSULTATS

⇒ Discussion relative aux actions renforcées sur certains secteurs :

Deux sites de pêche ont fait l'objet d'une présence sur le terrain plus importante, notamment sur le secteur Marennes-Oléron. Il s'agit des sites de Boyardville et de Gatseau (cf. graphique 4), tous deux caractérisés par la présence d'un gisement de coques. En effet, en raison des récents changements réglementaires (abaissement de la maille de la coque) et de suivis écologiques démontrant ces dernières années un mauvais état du gisement, il a été convenu de renforcer la présence sur site, en collaboration avec le service espaces naturels de la Cdc de l'Île d'Oléron. Couplé à une fréquentation importante de ces deux sites, le nombre de pêcheurs sensibilisés a donc atteint un effectif plus élevé que sur les autres sites prospectés. Néanmoins, étant donné le niveau de fréquentation et l'état supposé du gisement de coques sur ce site, une action encore plus fréquente aurait été préférable, d'autant qu'il n'y a plus de panneau d'information pour la pêche à pied.



⇒ Discussion relative aux pratiques des pêcheurs à pied :

- Pour la pêche des coques : les résultats observés sur le respect de la maille réglementaire pour la coque soulignent qu'il est encore nécessaire de maintenir, voire renforcer, les actions de sensibilisation sur les gisements exploités (Boyardville, Gatseau et Galon d'Or). Si ces résultats paraissent moins alarmants que ceux des années précédentes (où plus de 60% des paniers observés en 2017 étaient conformes à moins de 50% par exemple), nous pouvons émettre l'hypothèse que la réduction de la maille pour cette espèce en janvier 2018 (passée de 3cm à 2,7cm) a conduit à un meilleur respect de la réglementation. L'action renforcée des médiateurs locaux sur la saison estivale 2017 et durant l'année 2018 a sans doute participé à l'amélioration des pratiques, malgré un renouvellement (turnover) très important des pêcheurs à pied sur ces 3 sites. Aussi, il est important de retenir les enseignements des suivis de gisements effectués depuis 2014. L'analyse montre que ces 3 sites se caractérisent par une diminution plus ou moins variable des effectifs de chaque cohorte au cours de sa croissance et par une faible fraction pêchable résiduelle. Bien que de d'importants recrutements mettent en évidence la forte potentialité de ces sites, il apparaît que la fréquentation et l'effort de pêche sont certainement inadaptés aux capacités des gisements. En

plus de maintenir la sensibilisation et les suivis scientifiques, une signalétique adaptée devra être mise en place aux accès de ces sites.

- Pour la pêche des palourdes : les résultats de conformité des paniers observés sur les sites de pêche à la palourde indiquent que la tendance observée depuis quelques années peine à s'améliorer. Si les paniers les moins conformes restent assez minoritaires dans l'ensemble, une grande proportion de paniers moyens (conformes entre 50% et 90%) se maintient. Plusieurs facteurs peuvent induire ces résultats. D'abord, l'assez forte proportion de paniers les plus conformes observés peut s'expliquer par la réduction de la maille réglementaire pour la palourde japonaise (de 4cm à 3,5cm) en janvier 2018. Aussi, il semblerait que les gisements de palourdes exploités, en particulier ceux de l'Île d'Oléron, sont en meilleur état écologique que les gisements de coques. Néanmoins, une partie des pêcheurs ne fait pas forcément l'effort de progresser jusqu'aux secteurs les plus riches en belles palourdes (en bas d'estran et dans des secteurs peu prospectés), et ce en raison de la difficulté de progresser dans les vases, en dehors des « coursières ». Ce profil de pêcheurs peut faire augmenter la proportion des paniers les moins conformes, comme c'est peut-être le cas à Ors.



- Pour la pêche des huîtres et des étrilles : Les résultats pour la pêche aux huîtres et aux étrilles confirment que la conformité des paniers observés est étroitement liée aux types d'espèces pêchées et à la facilité d'accès à ces dernières. La maille est ainsi mieux respectée pour les huîtres et les étrilles dont les densités sont relativement importantes sur les sites en abritant. Le message des médiateurs porte ainsi davantage sur le respect du milieu et les techniques de pêche les moins impactantes chez les pêcheurs ciblant ces espèces. Il faut toutefois souligner que la pêche aux huîtres, en particulier, et aux étrilles peut conduire à des pratiques non réglementaires comme la



pêche au sein des zones interdites (parcs ostréicoles, écluses à poissons et gisements naturels protégés). C'est également sur ce point que l'action des médiateurs doit être portée afin de renforcer la connaissance des pêcheurs à pied qui pourraient agir sans connaissance de cause. En effet, la signalisation des zones interdites est parfois absente, imprécise ou mal interprétée. C'est le cas à Fourras où un panneau d'interdiction pose problème entre pratiquants et autorités.

- Pour la pêche des couteaux : La pêche aux couteaux, dont l'espèce la plus répandue et facile d'accès est celle du couteau droit (ou « coutelet »), est une pratique ludique et souvent familiale. La réglementation est ainsi faite qu'elle ne distingue pas les différentes espèces de couteaux pour lesquelles les tailles des individus adultes varient de manière importante. La maille minimale réglementaire s'élève à 10cm, alors qu'un couteau droit atteint assez rarement cette dimension, contrairement au couteau silique par exemple. Il est observé depuis quelques années que cette pêche se pratique de plus en plus sur les sites généralement privilégiés pour les coques, partageant

un habitat commun. Cela s'explique sans doute par le fait que les gisements de coques s'épuisent et que les pêcheurs se rabattent sur cette espèce. Ces résultats soulignent ainsi l'incohérence entre la réglementation et la biologie de l'espèce de couteau la plus pêchée localement. L'observation d'une pêche d'individus parfois très inférieurs à 10cm est également préoccupante, notamment sur l'île d'Oléron. L'adaptation de la réglementation et un effort renforcé des médiateurs de l'éstran sur cette espèce est donc à envisager.



L'ensemble des analyses peuvent confirmer différents points déjà relevés les années précédentes :

- La conformité des récoltes est souvent dépendante du type d'espèce pêchée et à leur facilité d'accès (surtout pour les huitres et les étrilles). À l'exception du couteau droit, les espèces faciles d'accès et nécessitant peu d'efforts de pêche sont globalement pêchées avec un bon respect de la maille réglementaire.
- Les variations de la qualité des gisements d'une année ou d'un site à l'autre peuvent induire des manquements à la réglementation lorsque les pêcheurs, par soucis de ne pas rentrer bredouilles, ramassent des individus sous-maillés (le cas pour la coque notamment)
- Le niveau de pratique, de connaissance et d'information des pratiquant influe directement sur la qualité des récoltes. Un pêcheur expérimenté, déjà sensibilisé et/ou possédant déjà un outil de mesure est généralement plus respectueux de la réglementation en vigueur.

Il est également nécessaire d'ajouter que, l'estimation de la conformité du panier ne portant alors exclusivement sur l'analyse visuelle de la maille, il serait intéressant d'ajouter un indicateur portant sur le quota réglementaire. En effet, dans certains cas, un panier peut contenir des prises maillées mais dont le quota est dépassé (sur les sites à palourdes et à coques notamment). Comment considérer alors la conformité de ce dernier ? Il serait intéressant d'ajouter cet indicateur concernant la conformité estimée du quota dans la fiche de sensibilisation et à l'outil de saisie ESTAMP. Cela permettrait de gagner en exhaustivité dans l'analyse des résultats.

8. CONCLUSION

La campagne de sensibilisation menée en 2018 au sein du PNM EGMP s'inscrit dans la lignée positive et volontaire du projet LIFE+ national (2013-2017). Cette dernière a été plus longue et soutenue qu'en 2017, renforçant ainsi l'action pédagogique déployée sur un grand nombre de sites identifiés à fort enjeu pour la pêche à pied de loisir. Plusieurs sites pilotes du LIFE+ ont encore bénéficié des actions de sensibilisation et de nouveaux ont été ajoutés à l'étude. Cela inscrit l'action dans une logique pérenne et permet d'étudier l'évolution des pratiques au fil des années. La sensibilisation s'est également accompagné de comptages réguliers et collectifs (comptage national du 12 Août) ainsi que de suivis scientifiques pour certaines espèces (les coques notamment).

Grâce aux efforts des structures évoquées, à l'important soutien du Parc Naturel Marin, aux différents partenaires associés (OT, campings, etc.) ainsi qu'aux médias, plusieurs milliers de personnes (pratiquants la pêche à pied ou non) ont été sensibilisés aux pratiques respectueuses des ressources cette année. L'action concomitante des marées de sensibilisation, de la formation continue de structures partenaires et des médias est une condition essentielle à l'amélioration des pratiques.

De tels efforts ont pu être déployés grâce au soutien du PNM. En effet, il a mis à disposition un important stock d'outils de mesure aux différentes structures (notamment lorsque la réglementation a évolué en début d'année 2018) et a inscrit des mesures de suivi de la pratique dans son plan de gestion. L'efficacité des actions repose également sur l'expérience et la structuration en réseau des associations locales investies sur cette problématique depuis plusieurs années. Ces dernières bénéficient du soutien méthodologique et technique du réseau Littorea, codirigé par le CPIE Marennes-Oléron et par Vivarmor Nature.

L'année 2018 a été marquée par plusieurs événements importants pour la pratique de pêche à pied de loisir à l'échelle du parc et à son suivi. D'abord, un changement de réglementation défavorable à la préservation de ressources (abaissement de la maille réglementaire pour la coque et la palourde) est intervenu en janvier 2018. Outre le changement des quotas prévu dès juin 2017, ce changement est intervenu sans concertation des structures investies sur la problématique. Il a alors conduit au besoin de rééditer les outils de sensibilisation devenus obsolètes et à la nécessité d'en informer les pratiquants, sur le terrain comme ailleurs. Il faut également noter la mise en service de la base de données ESTAMP permettant de centraliser toutes les données de suivis de la pratique à l'échelle nationale.

Les résultats de cette campagne démontrent l'efficacité des actions de sensibilisation directes et indirectes sur l'amélioration des pratiques. Davantage de pêcheurs rencontrés possèdent un outil de mesure et l'utilisent. Hormis quelques problèmes de respect des mailles concernant les coques, les palourdes et les couteaux, la réglementation semble être de mieux en mieux respectée par les pêcheurs à pied de loisir. Néanmoins, il est essentiel de mettre en perspective ces résultats avec les résultats des comptages et des suivis scientifiques sur certains gisements coquillers comme les coques et les palourdes. Ces trois actions sont essentielles pour mieux estimer la pression de pêche et ses impacts sur les ressources ainsi que le milieu. Le suivi du gisement de coques de l'île d'Oléron et de la presqu'île d'Arvert réalisé en Automne 2018 confirme que les moyens et actions de sensibilisation doivent être renforcés pour les prochaines années. En effet, ce suivi réalisé depuis plusieurs années montre un certain déclin des gisements locaux, ou du moins d'importantes variations de densité et de tailles chez les



individus. Cette année encore, la forte mortalité et la faible densité relevée d'individus à la maille (2,7cm), indique bien que ce phénomène est imputable à la pression de pêche. Si ces sites présentent un bon potentiel de recrutement, ils sont très fréquentés par les pêcheurs à pied. Une attention particulière doit être portée au bon respect des mailles sur ces sites pour en préserver la ressource.

Tous ces résultats, y compris ceux révélant l'intérêt qu'ont les pratiquants pour la démarche de sensibilisation, indiquent que cette action pédagogique doit être maintenue sur le long terme pour préserver un bon niveau de pratique, de connaissance et de respect chez les usagers. Le renouvellement des pêcheurs à pied connu au sein du PNM renforce également ce besoin.

9. PERSPECTIVES

L'issue de cette campagne 2018 et quelques changements au sein des structures associées du PNM ont amenées quelques réflexions visant à améliorer la poursuite des actions.

La mise en place d'une véritable « stratégie de pêche à pied de loisir » à l'échelle du PNM permettrait de mieux harmoniser les actions, les méthodes de travail et la récolte des données. Bien qu'en 2017 et 2018, le PNM a soutenu l'organisation et la mise en œuvre des actions, il existe un ressenti d'actions faites au « coup par coup ». La campagne de sensibilisation 2019 reste à construire en concertation avec le PNM et les structures associées et il faudra également envisager la conduite d'une nouvelle session d'enquêtes à l'horizon 2020. Les dernières ayant été effectuées en 2016 au cours du LIFE+, un délai doit être maintenu pour avoir assez de recul. Peut-être serait-il intéressant d'ajouter aux actions déjà menées, un nouveau suivi comportemental des pêcheurs à pied sur les champs de blocs. En effet, le renversement des rochers s'est amélioré sur les sites généralement suivis, mais il conviendrait d'analyser ce phénomène sur d'autres sites et de s'y intéresser plus précisément pour obtenir des résultats exploitables.

L'arrivée de nouveaux coordinateurs dans certaines structures investies du PNM nécessitera certainement la formation des nouveaux médiateurs. L'année 2019 connaîtra également l'implication de nouveaux acteurs comme la CARA (Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique) dans l'étude et le suivi de la pratique. Des contacts ont été entretenus au cours de l'année 2018 entre la CARA et le CPIE Marennes-Oléron pour définir un plan d'action pour l'année 2019. Des panneaux d'informations intégrant un volet pêche à pied seront d'ailleurs disposés à l'entrée de certaines plages de la CARA.

Le constat général d'un manque d'informations concernant la réglementation, les zones de pêche interdite (notamment à Fourras), et les arrêtés sanitaires indique que des améliorations devront être apportées à ce sujet en 2019. Les panneaux d'informations pêche à pied dégradés, obsolètes ou absents devront faire l'objet d'une importante réflexion. Il est urgent d'envisager l'implantation de nouveaux panneaux, d'autant que des modèles adaptables ont été conçus au cours du LIFE+. En effet, ces derniers ont un rôle essentiel dans la sensibilisation lorsque les médiateurs ne sont pas présents sur le site.

Concernant les suivis scientifiques, il est crucial de poursuivre le suivi des gisements de coques au regard des résultats obtenus ces dernières années (surtout sur l'île d'Oléron et la presqu'île d'Arvert). Le suivi des palourdes menée par la FNPP doit se maintenir et renforcer son protocole pour obtenir un meilleur aperçu des évolutions des gisements. Enfin, il serait intéressant de reconduire un suivi des champs de blocs, avec toutefois un protocole mieux adapté à la nature des sites du PNM.

Dernièrement, il serait utile de porter une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle instance de concertation pour la pêche à pied de loisir à l'échelle du PNM. Celle-ci pourrait s'inspirer de ce qui était fait au cours du LIFE+. En effet, l'unique instance de concertation restante est celle du Comité Départemental des Pêches Maritimes de Loisir de Charente-Maritime. La présentation des résultats de sensibilisation, du suivi des gisements de coques et de palourdes à l'échelle du PNM y a été faite en Décembre 2018 par le CPIE Marennes-Oléron et la FNPP. Cette instance regroupant pêcheurs plaisanciers, professionnels, quelques associations, élus et organismes d'État (DDTM notamment) n'est pas jugé très efficace par les associations investies sur la problématique de pêche à pied de loisir. La future stratégie du PNM devrait intégrer la mise en place d'une nouvelle instance de concertation réunissant davantage d'élus, d'universitaires, d'experts et d'associations.



CONTACT



MARENNES-OLÉRON

Nathan ROPERS & Sarah OLIVIER

Chargés de mission

Association IODDE

111 route du Douhet

17 840 La-Brée-les-Bains

05 46 47 61 85

www.iodde.org

<https://www.facebook.com/cpiemarennesoleron>

ANNEXES

Articles de presse :

o Sud-Ouest 08/01/2018

10 Charente-Maritime Lundi 8 janvier 2018 LUNDI 8 JANVIER 2018

Les coquillages ne font plus la maille

PÊCHE À PIED Les rigoles évoluent, moins les usages. À Oléron, la pression sur les coquillages devient très forte

Plus qu'un poisson, c'est un produit qui a des usages multiples. Les rigoles de coquillages sont devenues un produit de base pour de nombreux habitants de la région. Mais la pression sur les coquillages devient très forte.

Plus qu'un poisson, c'est un produit qui a des usages multiples. Les rigoles de coquillages sont devenues un produit de base pour de nombreux habitants de la région. Mais la pression sur les coquillages devient très forte.

11 Charente-Maritime Lundi 8 janvier 2018 LUNDI 8 JANVIER 2018

Pèlerin depuis vingt-cinq ans !

PORTRAIT De retour de Saint-Jacques-de-Compostelle, Jean Dupretaire a fait fait à Royan

Après vingt-cinq ans de pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, Jean Dupretaire est de retour à Royan. Il a fait fait à Royan.

Après vingt-cinq ans de pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, Jean Dupretaire est de retour à Royan. Il a fait fait à Royan.

o Courrier Français 12/01/2018

132 signalements à la justice cette année

La préfecture de la Charente-Maritime a reçu 132 signalements de pêcheurs à pied qui ne respectent pas la réglementation.

La préfecture de la Charente-Maritime a reçu 132 signalements de pêcheurs à pied qui ne respectent pas la réglementation.

Les coques toujours moins nombreuses

OLÉRON Ce coquillage, victime de son succès, ne parvient plus à atteindre la taille réglementaire.

Les coques toujours moins nombreuses.

Charente-Maritime LOISIRS

Pour une pêche à pied durable

La préfecture de la Charente-Maritime a revu à la baisse les quantités de coquillages autorisées pour la pêche à pied au 1^{er} janvier. L'objectif est de préserver la ressource.

Quantité maximale autorisée par pêcheur et par marée

- Anaires de mer : 6 unités (taille autorisée : 50 mm)
- Coques : 2 kg (taille de 10 mm)
- Contes : 5 kg (taille de 10 mm)
- Baltes creuses : 5 kg (taille de 10 mm)
- Baltes plates : 5 kg (taille de 10 mm)
- Modes : 5 kg (taille de 10 mm)
- Palourdes : 200 unités (taille autorisée : 50 mm)
- Poulottes : 200 unités (taille autorisée : 50 mm)
- Pèlerins : 3 kg (taille de 10 mm)
- Baltes creuses à 2 baltes (taille autorisée : 50 mm)
- Baltes plates : 2 kg (taille de 10 mm)
- Modes : 5 kg (taille de 10 mm)

Bilan des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied en 2018 – Parc Naturel Marin 42 Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis

La pêche aux coques en danger sur l'île

NATURE Les pêcheurs de coques, de plus en plus nombreux et pas forcément au fait des règles, font disparaître ces coquillages des lieux de pêche

À marée basse sur l'île d'Oléron, ces petites bulles qui indiquent que des coques sont enfouies par là, sont en train de disparaître. Lorsque ces petits coquillages sont tout de même là, ils sont particulièrement petits, trop petits.

Jean-Baptiste Bonnin, directeur de l'association Iodde (1), qui s'occupe du bien-être du littoral explique l'origine du problème: «Il y a eu de plus en plus de pêche, et donc de moins en moins de coques. Les gens ne faisaient plus attention à leur taille et ont commencé à emmener les petites, qui n'ont pas encore eu le temps de se reproduire.»

Parmi ces nombreux pêcheurs, on trouve toutes les catégories: habitués ou non, ceux qui s'en moquent, ceux qui ne savent pas, et

tout simplement ceux qui ne trouvent rien. Au final, les observations rapportées par le Parc naturel marin ces dernières années montrent que la quasi totalité des coques pêchées étaient en dessous de la taille réglementaire de 3 centimètres. Au final, «la population adulte n'existe presque plus sur les gisements d'Oléron», prévient Sébastien Meslin, chargé de mission usages et loisirs au Parc naturel marin.

Apprendre à bien pêcher Mais celui-ci rassure: ce n'est pas vraiment l'espèce en elle-même qui est menacée, mais plutôt la pratique de la pêche aux coques sur l'île (gisements de Gatsseau, Boyardville et Galon fort). Mais pour continuer à pouvoir trouver cette espèce,



Pour la pêche aux coques, le coquillage doit atteindre au minimum 3 centimètres. (VOCHES ILLUSTRATION / SUD OUEST)

mieux vaut «apprendre à pêcher correctement», préconise Sébastien Meslin, qui admet que «les informations parviennent difficilement aux oreilles de tout le monde». Pour pallier cela, des campagnes de sensibilisation auront

lieu, avec des animations et l'installation de panneaux de consignes, par exemple.

Simon Lesage

(1) Ile d'Oléron développement durable/environnement.

ganise par la basse mer. Arrivée à partir de 9 heures au pont de Mérignac. Inscriptions sur place à partir de 7 h. Ouvert à tous mais carte de pêche obligatoire. Tél. 05 46 85 61 69.

BRUQUAGE

« Bruquage et le monde Atlantique ». Un retour dans l'histoire des huguenots qui ont rejoint les calvinistes dans leurs colonies et plus généralement l'histoire des échanges internationaux entre les Pays-Bas et le monde atlantique, permettront de découvrir une facette de l'histoire de Bruquage. 3 €, 2,50 €. 05 46 85 80 60. À la Halle aux Vins 1 rue du Port, de 14 h à 18 h.

UTILE

« Sud Ouest » rédaction

Simon Lesage

Tél. 05 46 27 46 93.

Courriel:

correspondants.sudouest@gmail.com

César Marchal

Tél. 05 74 29 51 99.

Courriel:

correspondants.sudouest@gmail.com

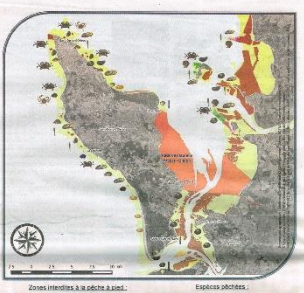
Sud Ouest 07/07/18

Notre dossier

Grandes marées, nos con seils pour la pêche à pied

Comme chaque année, des milliers de pêcheurs à pied sont attendus sur le littoral pour les grandes marées estivales. Une activité qui intéresse de plus en plus les visiteurs. Mais attention, le règlement a changé.

Plus de 100 000 pêcheurs à pied sont attendus sur le littoral pour les grandes marées estivales. Une activité qui intéresse de plus en plus les visiteurs. Mais attention, le règlement a changé. Les zones de pêche sont plus restreintes que jamais. Les pêcheurs doivent respecter des règles strictes pour protéger les ressources marines. Les zones interdites à la pêche à pied sont indiquées sur la carte. Les pêcheurs doivent également respecter les règles de pêche à pied, notamment en ce qui concerne la taille des coquillages et le nombre de coquillages par panier.



Les espèces à rechercher cet été

- Les huîtres**: Vous pouvez pêcher coques à marée basse. Elles sont obligatoires à marée basse. Elles sont plus nombreuses à marée basse.
- Les coques**: Facile à reconnaître, la coque est un grand coquillage plat. Elle mesure entre 7 et 10 cm de diamètre. Elle est plus abondante à marée basse.
- Les bigorneaux**: La bigorne est un coquillage qui mesure entre 2 et 3 cm de diamètre. Elle est plus abondante à marée basse.
- Les crabes**: Pour pêcher le crabe, travaillez à marée basse. Les crabes sont plus nombreux à marée basse.
- Les moules**: Les moules sont plus nombreuses à marée basse. Elles sont plus faciles à pêcher à marée basse.

Les outils indispensables

- Les bottes**: Mettez-vous des bottes pour protéger vos pieds. Elles doivent être fermées et avoir une semelle antidérapante.
- Les gants**: Comme les bottes, les gants sont indispensables pour protéger vos mains.
- Râteau à main et couteau**: Vous aurez besoin d'un râteau à main et d'un couteau pour pêcher.
- Panier,seau**: Vous aurez besoin d'un panier ou d'un seau pour transporter votre pêche.
- Marsouin, fedora et bidet**: Vous aurez besoin d'un marsouin, d'un fedora et d'un bidet pour vous protéger du soleil et de la pluie.
- Grenouilles, cruchet à orbes et foret**: Vous aurez besoin d'une grenouille, d'un cruchet à orbes et d'un foret pour pêcher.

Conseils de sécurité

- Ne pêchez pas seul.
- Ne pêchez pas dans les zones interdites.
- Ne pêchez pas plus de 10 minutes par jour.
- Ne pêchez pas plus de 10 coquillages par panier.
- Ne pêchez pas plus de 10 coquillages par panier.

Les tailles minimales

Zone	Coquillage	Taille minimale (cm)
Zones de pêche	Coquilles	3
	Coquilles	3
Zones interdites	Coquilles	3
	Coquilles	3

Zones d'interdiction de pêche

Il est interdit de pêcher dans les zones interdites. Les zones interdites sont indiquées sur la carte. Les pêcheurs doivent également respecter les règles de pêche à pied, notamment en ce qui concerne la taille des coquillages et le nombre de coquillages par panier.

- Sud-Ouest 23/08/18



➤ Reportages télévisés

- France 2 21/08/2018

Durée de reportage : 2 minutes 23. Diffusé au journal télévisé de 13h.



FRANCE 2

La plage de Saint-Trojan-les-Bains, sur l'île d'Oléron (Charente-Maritime) à marée basse, est l'endroit idéal pour débusquer des palourdes. Une pêche sous surveillance. Chaque été, des militants écologistes sont là pour jouer les pédagogues. Les palourdes qui font moins de quatre centimètres de diamètre sont trop jeunes. Elles doivent donc être jetées dans la vase. Une vacancière venue pêcher

n'avait jamais ramassé de coquillages. Elle apprécie les conseils qui permettent de "bien pêcher, dans les règles".

200 palourdes par pêche

Néanmoins, les militants écologistes ne sont pas là pour distribuer des amendes. Ils veulent sensibiliser au respect de cet environnement protégé. Depuis cette année, chaque amateur n'a droit qu'à 200 palourdes par pêche. "Alors qu'avant, c'était 5 kg", souligne Jean-Baptiste Bonnin, coordinateur de l'association appelée Île d'Oléron développement durable environnement. L'écosystème est riche, il faut donc le préserver. Et pour déguster les palourdes, chacun a sa recette personnelle : farcies, avec des pâtes ou crues !